



**TEMPS DES MÉMOIRES 2024-25**  
**KIT COMMÉMORATION**  
**À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS**

**Table des matières****3 La circulaire du gouvernement****8 Organiser une cérémonie**

Organisation d'une cérémonie commémorative  
Déroulé-type d'une cérémonie  
Protocole

Les dates de commémorations nationales  
Les journées de l'abolition dans les DOM et COM

**14 Le Temps des Mémoires****15 Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des Mémoires**

Accueillir et animer une exposition  
Projeter des films  
Organiser des conférences ou cafés-débats  
Les spectacles vivants  
Transmettre par des ateliers d'écriture

**16 Des ressources pour vos initiatives**

Expositions  
Quelques films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages  
Playlists  
Des biographies pour inspirer  
Quelques exemples de conférences pour tous les publics  
Des conférences : scientifiques et intervenants

**25 Discours-clés****31 Quelques citations**

Textes d'époque (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle)  
Textes contemporains (20<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)

**Jean-Marc Ayrault :**  
**« Parce que c'est notre histoire »**

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une institution pour la France d'aujourd'hui. Parce que la connaissance du passé nous aide à comprendre le présent. Parce que les cultures issues de cette histoire sont des richesses. Parce que, pour lutter contre les discriminations, le racisme et toutes les formes d'atteintes à la dignité humaine, il faut savoir d'où elles viennent.

En s'appuyant sur la loi Taubira du 21 mai 2001, qui a fait de la France le premier pays à reconnaître l'esclavage et la traite coloniale comme des crimes contre l'humanité, et avec le soutien de l'Etat et de ses partenaires publics et privés, la Fondation travaille à construire un récit national plus juste et plus ouvert, elle valorise l'apport des outre-mer et des populations qui en sont issues, elle rappelle comment les exemples tirés de cette histoire continuent d'inspirer aujourd'hui le combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, en France et dans le monde.

Rassemblant les commémorations nationales et locales de l'esclavage, de ses victimes et des combats pour son abolition, le Temps des mémoires structure chaque année cette grande ambition. Il doit donner lieu dans toute la France à une multitude d'initiatives mémorielles, culturelles et républicaines, au service de ce projet essentiel : construire une mémoire apaisée, pour un avenir partagé. Toutes les collectivités, tous les territoires, toutes les institutions peuvent y participer.

Ce guide vous propose des idées et des ressources pour le faire comme vous le souhaitez. Parce que ce moment républicain est d'abord le vôtre.

Parce que c'est notre histoire. ■

**Jean-Marc Ayrault**

Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

**La circulaire du gouvernement***Le Premier Ministre*

Paris, le 21 mars 2025

N°6474/SG

à

Madame et messieurs les ministres d'État,  
 Mesdames et messieurs les ministres,  
 Mesdames et messieurs les ministres délégués,  
 Mesdames et messieurs les préfets,  
 Mesdames et messieurs les recteurs

**Objet : Commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage**

Références	Loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage, modifiée en dernier lieu par la loi n°2017-256 du 28 février 2017.
Date de signature	21 mars 2025
Emetteur	Premier ministre
Objet	Commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage : - 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ; - 23 mai, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.
Commande	La présente circulaire précise les conditions d'organisation des commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage avec l'appui de la fondation pour la mémoire de l'esclavage. Les préfets doivent prendre part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire.
Action à réaliser	Sensibiliser les collectivités à l'organisation de ces commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage.
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	La fondation pour la mémoire de l'esclavage
Nombre de pages et annexes	7

2.-

L'histoire de l'esclavage et de ses abolitions font partie de notre mémoire nationale et sont commémorées selon un calendrier fixé par la loi du 30 juin 1983, citée en référence lors de deux journées : le 10 mai, la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions instituée en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, et le 23 mai, depuis 2017 érigée en journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage<sup>1</sup>. Il fixe également dans les territoires français qui ont connu l'esclavage des jours fériés en célébrant l'abolition, en vertu de la loi du 30 juin 1983 : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 28 mai à Saint-Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint-Barthélemy, et le 20 décembre à La Réunion, qui conclut ce « Temps des mémoires » qui rassemble toutes ces dates au cours de l'année.

Les cérémonies et les événements culturels et citoyens qui sont organisés à ces dates nous rappellent l'importance de cette page de notre histoire. Elles sont autant d'occasions d'illustrer le sens des valeurs de notre République, la liberté, l'égalité et la fraternité, d'affirmer l'engagement de l'État contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et de célébrer l'unité de la Nation et la force de notre modèle républicain, avec tous les habitants de l'Hexagone comme des Antilles, de la Guyane et de l'océan Indien.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) est chargée, en application d'une convention conclue avec l'État en novembre 2019, de transmettre la mémoire de l'esclavage et des combats pour son abolition et de faire reconnaître ses héritages multiples, culturels, politiques et humains, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone. À cet effet, elle vous apportera ainsi qu'à toutes les collectivités désireuses de s'associer aux manifestations du « Temps des mémoires » (dans l'Hexagone, à travers les journées nationales du mois de mai, outre-mer, lors des journées fériées de l'abolition) un soutien méthodologique pour l'organisation de ces cérémonies, afin qu'elles constituent des moments de rassemblement, de culture et de citoyenneté, sur tout le territoire, dans l'esprit du message du Président de la République du 10 mai 2020.

En 2025, la thématique du Temps des Mémoires sera consacrée aux résistances des femmes à l'esclavage. Ce thème mettra l'accent sur la condition des femmes en servitude dans les sociétés esclavagistes, sur les différentes formes de résistance qu'elles ont pu adopter, ainsi que sur le rôle des femmes dans les mouvements abolitionnistes, les révoltes, la première et la seconde abolitions ; pourront également être mises à l'honneur les figures féminines qui ont prolongé ces combats jusqu'à nos jours, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone, au service des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité que porte la République française. Pour ce faire, vous pourrez vous appuyer sur les ressources que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage met à votre disposition et qui sont détaillées au point 3 ci-dessous.

### 1. L'organisation des cérémonies du « Temps des mémoires »

#### • Les cérémonies nationales et locales

Le mois de mai sera marqué par l'organisation des deux cérémonies nationales prévues par la loi du 30 juin 1983 modifiée :

- Le 10 mai 2025, la cérémonie de la Journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions sera l'occasion de rappeler la place que l'esclavage colonial occupe dans notre histoire nationale, de célébrer l'engagement de tous ceux

<sup>1</sup> Article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage : « La République française institue la journée du 10 mai comme Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. »

3.-

qui y ont résisté ou se sont battus pour son abolition, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone, comme partie intégrante de la construction de la République, et enfin de valoriser la part de la diversité française en rapport avec cette histoire ;

- Le 23 mai 2025, la cérémonie de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage sera l'occasion de célébrer la mémoire des personnes qui ont été réduites en esclavage et de rendre ainsi hommage à la contribution qu'elles-mêmes et leurs descendants ont apportée à la construction de la Nation et de la République, et à laquelle rendra prochainement hommage le futur mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage, dans les jardins du Trocadéro.

Au niveau local, il vous est demandé d'organiser au moins une cérémonie pour la mémoire de l'esclavage à l'occasion des journées nationales du mois de mai. Cette cérémonie commémorative pourra se tenir le 10 mai conformément au décret n° 2006-388 du 31 mars 2006 ou le 23 mai, ou à chacune de ces deux dates, en fonction des attentes et des demandes des élus et des associations de votre département. Un canevas de message, autour du thème de l'année, vous est proposé en annexe à la présente circulaire.

- Les cérémonies locales de l'abolition dans les outre-mer

Dans les départements et collectivités des outre-mer, vous marquerez dans les mêmes conditions la présence de l'État à l'occasion des journées de célébration de l'abolition de l'esclavage à Mayotte (27 avril), à la Martinique (22 mai), en Guadeloupe (27 mai) et à Saint-Martin (27 mai), en Guyane (10 juin), à Saint-Barthélemy (9 octobre) et à La Réunion (20 décembre) en application de la loi du 30 juin 1983 précitée.

- L'accompagnement des collectivités locales dans l'organisation des manifestations du « Temps des mémoires »

Vous diffuserez la présente circulaire à l'ensemble des maires de votre département, en les invitant à organiser une cérémonie commémorative ou toute autre initiative, notamment culturelle, en rapport avec l'histoire et les héritages de l'esclavage, autour de l'une ou l'autre des différentes dates du calendrier du « Temps des mémoires » rappelé ci-dessus.

Les élus intéressés pourront s'appuyer, pour l'organisation de ces événements, sur la méthodologie élaborée par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, dans les conditions prévues au point 3 de la présente circulaire.

Afin que ces cérémonies et initiatives de toute nature puissent figurer dans le programme officiel et la carte des événements du « Temps des mémoires » tenu par la FME, vous êtes invités, avec toutes les collectivités participantes, à déclarer ces événements dans l'outil numérique que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage met à leur disposition sur son site internet [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org).

Outre la manifestation départementale organisée sous votre égide, il vous est demandé, ainsi qu'aux membres du corps préfectoral, de prendre personnellement part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire qui vous sembleront les plus intéressantes ou emblématiques.

4.-

Le jour de la cérémonie que vous présiderez, vous veillerez à publier un message sur vos comptes de réseaux sociaux afin de marquer cette journée officielle et d'en donner le sens, en utilisant les mots-dièses proposés par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour cette occasion (**#Cestnotrehistoire** ainsi que la date sous la forme suivante : #10mai, #23mai, etc.) et en renvoyant au site internet de la fondation [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org). Vous prendrez soin de mobiliser pour cette campagne numérique les services de l'administration territoriale de l'État, notamment les services éducatifs et culturels.

## 2. L'engagement de l'Éducation nationale

L'engagement de l'Éducation nationale dans le « Temps des mémoires » s'exprime par la participation des publics scolaires aux cérémonies locales du mois de mai, et par le concours scolaire de « La flamme de l'égalité ».

- La participation des publics scolaires aux commémorations

Cette année, sous réserve des dispositions sanitaires applicables, vous pourrez inviter les publics scolaires à participer aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du « Temps des mémoires » sous votre autorité ou à l'initiative des communes de votre territoire.

- Le concours de « La flamme de l'égalité »

Ce concours est organisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère des outre-mer, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, avec l'appui de la Ligue de l'enseignement et de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Il vise à la construction d'une mémoire commune de notre collectivité nationale autour de valeurs partagées, en faisant mieux connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et leurs héritages contemporains.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org).

Les classes lauréates, au niveau académique, seront connues au début du mois de mai. En lien avec les rectorats, vous êtes invités à organiser des cérémonies locales avec les classes lauréates au niveau académique, qui recevront un prix spécial.

Vous êtes invités à entrer en contact avec la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, responsable de l'organisation du concours, pour envisager les modalités de remise de ces prix, à l'adresse suivante : [jacquin@ligueparis.org](mailto:jacquin@ligueparis.org).

Les classes lauréates au niveau national seront désignées à l'automne, et associées aux cérémonies nationales du Temps des Mémoires de l'année 2026.

## 3. L'appui à la préparation et à l'organisation des cérémonies

Un guide pratique d'aide à l'organisation d'initiatives dans le cadre du « Temps des mémoires » 2025 élaboré par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est disponible sur le site internet de la fondation. Il comprend des conseils pour l'organisation de cérémonies et d'événements dans l'esprit préconisé par le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur l'origine, des suggestions de textes, de films, d'expositions pouvant être

5.-

utilisés dans cette optique, ainsi qu'une page de ressources sur la résistance des femmes à l'esclavage, plus particulièrement mise à l'honneur cette année. A ce guide s'ajoute sur le site de la fondation un répertoire de plus de cent biographies en rapport avec cette histoire, dont une moitié de femmes, et une base de données qui détaille les lieux de mémoire sur tout le territoire pouvant être investis pour ces commémorations.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage se tient à la disposition de vos services et des collectivités locales intéressées pour les aider à organiser leur participation au Temps des Mémoires 2025, à l'adresse électronique suivante : [citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org) ou au 01 86 70 80 85.

#### 4. Le recensement des évènements et des initiatives locales

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer au plus tard le 15 juin 2025 la liste des communes de votre département ayant organisé dans ce cadre une cérémonie officielle ainsi qu'un bilan de ces cérémonies (forme, participation de la population, impact médiatique, difficultés éventuelles), en utilisant le formulaire de déclaration prévu à cet effet dans l'espace dédié au « Temps des mémoires » du site internet de la FME [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org).

Cette liste sera également adressée aux destinataires suivants :

- Madame la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur le ministre d'État, ministre des outre-mer ;
- Monsieur le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur ;
- Madame la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.



François BAYROU

6.-

**Annexe****Canevas de message pour les commémorations 2025 du « Temps des mémoires »**

Chaque année, le « Temps des mémoires » est l'occasion pour la Nation de se souvenir de la place qu'occupe l'esclavage colonial dans notre mémoire nationale. Cette période rassemble l'ensemble des dates que, par la volonté du législateur, la République a dédiées à cette page de notre histoire nationale.

Le 10 mai, la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions est ainsi l'occasion de rappeler que, par le vote de la loi du 21 mai 2001, la République française a reconnu que « la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV<sup>e</sup> siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ».

Cette journée nationale est aussi l'occasion de rappeler le rôle que les combats pour son abolition ont joué dans la construction de nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle nous invite à saluer l'engagement de celles et ceux qui, sous la Révolution, se sont engagés contre l'esclavage, l'Abbé GREGOIRE ou Olympe de GOUGES en métropole, Toussaint Louverture ou Marthe-Rose TOTO dans les colonies de l'époque, ainsi que des grandes voix de l'abolition qui, après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon BONAPARTE, ont ensuite mené le combat pour l'abolition définitive jusqu'au décret du 27 avril 1848, depuis le Martiniquais Cyrille BISSETTE jusqu'à Victor SCHOELCHER.

Le 23 mai, la journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage est l'occasion de rendre hommage aux quatre millions de personnes qui, pendant plus de deux siècles, ont été victimes de ce crime contre l'humanité dans l'espace colonial français. Hommes, femmes, enfants capturés en Afrique pour être déportés et réduits en esclavage dans les colonies ou nés sur place sous l'empire du Code Noir, elles et ils ont contribué par leur travail à la prospérité de la France, et n'ont cessé de se battre pour préserver par tous les moyens leur humanité bafouée.

Cette année, le « Temps des mémoires » est l'occasion de nous souvenir plus particulièrement de la résistance des femmes au temps de l'esclavage. Malgré l'exploitation inhumaine et les violences physiques, sexuelles et psychologiques dont elles faisaient l'objet, les femmes esclaves ont résisté de multiples manières à leur condition. Elles l'ont fait dans la servitude en transmettant les savoirs qu'elles avaient appris, en sabotant la production, en faisant la « grève des ventres ». Elles l'ont fait dans le marronnage, donnant naissance à des figures de femmes fortes et libres dont la mémoire populaire a conservé les noms : Héva à La Réunion ou Claire en Guyane. Elles l'ont fait en rejoignant les révoltes et les insurrections, combattantes de la liberté générale comme Sanite BELAIR à Saint-Domingue / Haïti ou Marthe-Rose TOTO en Guadeloupe. Elles l'ont fait en solidarité lorsque, comme Germaine de STAEL, elles ont soutenu le combat abolitionniste en métropole.

Après 1848, elles l'ont fait en prolongeant les combats de l'abolition par ceux, jamais achevés, pour la liberté réelle, pour l'égalité réelle, et pour une fraternité réellement universelle qui rassemblerait tous les particuliers sans les nier, pionnières de la négritude comme les sœurs NARDAL ou Suzanne ROUSSI-CESAIRE. Elles l'ont fait enfin par les arts et la littérature, à l'image de l'écrivaine Maryse CONDE disparue il y a un an, qui fut la première présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage et à laquelle le Président de la République a rendu l'hommage de la Nation le 15 avril 2024.

7.-

Elles continuent de le faire aujourd'hui, et leur combat est celui de la République comme de l'humanité entière, lorsqu'elles luttent pour les droits des femmes exploitées sexuellement, mariées de force ou soumises au travail forcé, lorsqu'elles se battent contre le racisme et les discriminations, lorsqu'elles revendentiquent la libre disposition de leur corps en France comme partout dans le monde.

**KIT COMMÉMORATION**

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

**JOURNÉES NATIONALES**

**10 mai** : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

**23 mai** : journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

**JOURNÉES LOCALES ET FÉRIÉES**

**27 avril** à Mayotte

**22 mai** en Martinique

**27 mai** en Guadeloupe

**28 mai** à Saint-Martin

**10 juin** en Guyane

**9 octobre** à Saint-Barthélemy

**20 décembre** à la Réunion

**JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ONU**

**23 août** : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

**2 décembre** : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

**Organiser une cérémonie**

Des cérémonies publiques sont organisées par le corps préfectoral dans chaque département conformément au calendrier républicain qui fixe par la loi ou le règlement les différentes journées nationales.

Elles peuvent également être organisées à l'initiative des collectivités locales qui peuvent prendre l'initiative de commémorer des événements historiques, en y associant le représentant de l'État.

Le ou la Maire est responsable du déroulement des cérémonies publiques dans sa commune. Il ou elle charge l'adjoint (e) en charge des politiques mémorielles d'organiser et de diriger ou co-diriger la cérémonie le jour J.

Aux Antilles, en Guyane et dans l'océan Indien, des jours fériés spécifiques permettent l'organisation de nombreuses cérémonies et manifestations culturelles en mémoire de l'esclavage et de l'abolition, que la Fondation accompagne.

Pour toutes les autres collectivités, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préconise d'organiser les cérémonies en s'appuyant sur les dates du Temps des mémoires, prioritairement autour des deux journées nationales le 10 mai et le 23 mai ; il est aussi possible de les organiser autour d'une des journées locales de l'abolition, pour manifester un lien particulier avec la collectivité d'outre-mer concernée, pendant le Temps des mémoires.

**■ Organisation d'une cérémonie commémorative**

Pour mener à bien l'organisation d'une cérémonie commémorative, il est important dans un premier temps de fixer une date qui puisse convenir à l'ensemble des acteurs locaux que l'on souhaite associer à cette cérémonie. En premier lieu, les associations locales qui portent le sujet, mais également les acteurs éducatifs, culturels et populaires de la commune à travers les différentes structures locales existantes.

L'organisation d'une cérémonie locale nécessite la création d'un comité de pilotage sous l'impulsion de l'élu en charge des politiques mémorielles afin de définir les enjeux, le contenu et la dynamique à donner à cette cérémonie. Ce comité de pilotage doit être constitué des différents services et délégations d'élus qui peuvent y être associés (éducation, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations).

Dans un second temps, il est nécessaire de choisir un lieu qui fasse sens. Certaines communes ont érigé des monuments, inauguré des plaques ou encore baptisé de rues en référence à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage. Mais la plupart des villes dans l'hexagone, même si elles ont avec elles des liens historiques réels et documentés par des personnages ou des activités économiques du passé, ne possèdent pour le moment pas de lieux symboliques qui fasse référence à cette histoire.

Plutôt que d'avoir recours aux monuments aux morts des conflits mondiaux, il est préférable, lorsque la ville ne possède pas de lieu historiquement lié à la traite ou l'esclavage, d'organiser la cérémonie dans un lieu symbolique de la défense des droits humains, des valeurs de la liberté, d'égalité et de fraternité, ou dans un lieu neutre et central permettant d'accueillir le public le plus large. Certaines communes organisent par exemple des jetés de fleurs par le public dans une rivière ou la mer, d'autres plantent des arbres de la liberté, ou font réaliser une fresque murale par des élèves...

Les discours officiels sont l'occasion de donner le sens de la cérémonie. Les prises de parole peuvent associer des représentants associatifs, la lecture par des enfants ou des artistes de textes historiques ou culturels en rapport avec le thème de la cérémonie, et enfin les autorités officielles qui organisent la cérémonie. En ce qui concerne les discours officiels, ceux-ci ont deux fonctions dans une cérémonie mémorielle :



Cérémonie nationale du 10 mai 2024  
à La Rochelle, en présence  
du Premier ministre Gabriel Attal.



### LE CONCOURS DE LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des Outre-mer, de l'Agriculture et de la Citoyenneté, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage soutiennent le concours national La Flamme de l'égalité. Chaque année, les enseignants du primaire et du secondaire sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

La gestion opérationnelle de ce concours interdisciplinaire est assurée par la Ligue de l'enseignement. Il émane d'une proposition originale du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, conseil du gouvernement instauré à la suite de la loi du 21 mai 2001. Une première sélection des projets des élèves est opérée au niveau des académies, qui désignent les lauréats académiques, au sein desquels sont ensuite désignés par le jury du concours les lauréats nationaux dans chacune des trois catégories (école élémentaire, collège, lycée), ainsi que d'éventuelles mentions spéciales.

Les collèges d'évaluateurs, au niveau académique puis national, sont sensibles tout autant au déroulement du projet qu'à sa production finale. La démarche des élèves, à savoir l'étude, l'interprétation, l'analyse de personnages, parcours, événements, archives, et faits historiques, est ainsi être valorisée. Les travaux lauréats pourront éventuellement être repris sous forme d'expositions, de fiches pédagogiques, d'enregistrements ou de publications.

- tout d'abord, il s'agit d'évoquer des événements passés de notre histoire dont on reconnaît ainsi l'importance, en variant chaque année le propos en fonction du thème annuel du Temps des Mémoires (en 2024, le thème est ainsi : « Résister ») ; le présent Kit ainsi que le site internet de la FME fournissent de nombreuses ressources (notices historiques, biographies, extraits de textes et citations) pour nourrir cette partie du discours ;
- il s'agit ensuite de montrer en quoi ces événements passés continuent d'être présents aujourd'hui : à travers la modernité des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui ont guidé celles et ceux qui ont combattu l'esclavage en leur temps, à travers les apports des outre-mer à la diversité qui fait la force de la France d'aujourd'hui, enfin à travers les séquelles et continuités de l'esclavage visibles dans les stéréotypes qui nourrissent le racisme et les discriminations contre les personnes noires, ainsi que dans la persistance de formes contemporaines d'esclavage dans le monde.

La FME met à la disposition des responsables publics (élus, préfets) des éléments pour construire leur discours, sur simple demande.

### Déroulé-type d'une cérémonie

Il n'existe pas de déroulé type de cérémonie commémorative mais il est nécessaire de trouver les gestes symboliques qui s'y prêtent et de respecter le protocole. Le programme de la cérémonie aura été prédefini par le comité de pilotage d'organisation en prenant en compte les enjeux de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage ainsi que ses héritages. La cérémonie doit être, dans chaque académie, l'occasion de mettre à l'honneur les classes qui auront participé au concours de « La Flamme de l'égalité » ou autres projets pédagogiques en lien avec cette histoire.

1. Mise en place du rang d'honneur (voir Protocole ci-dessous)
2. Mise en place des participants à la cérémonie (artistes, musiciens, élèves, jeunes.)
3. Accueil du public
4. Arrivée des autorités
5. Début de la cérémonie dirigée par le maire ou l'élu.e en charge des politiques mémorielles
6. Remise de diplôme ou décoration (si l'occasion se présente)
7. Exécution de chants, de musique, danses, etc.
8. Lecture de textes divers en rapport avec la commémoration (cf. liste de textes et de citations)
9. Lecture des messages officiels en terminant par l'autorité qui préside la cérémonie
10. Dépôt de gerbes
11. Observer une minute de silence
12. Exécution de chants ou musique afin de rendre hommage aux victimes de l'esclavage
13. Refrain de la Marseillaise
14. A l'issue de la cérémonie, les autorités vont saluer et remercier les participants en premier lieu les artistes, musiciens, écoles, etc., puis le public.
15. Si la commune accueille une exposition, des artistes ou souhaite par exemple montrer le travail qui a été fait par les élèves ou les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique, la fin de la cérémonie peut être l'occasion de mettre en avant ce travail.
16. Un verre de l'amitié peut clore la cérémonie à la mairie

**KIT COMMÉMORATION**

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



**Commémoration nationale  
du 23 mai 2024 à Saint-Denis.**



**Commémoration du 10 mai 2022  
à Trélazé.**

**■ Protocole**

**Rangs et préséances des autorités invitées individuellement  
à une cérémonie publique dans une commune :**

1. Le ou la préfet.e, représentant.e de l'État dans le département ou la collectivité
2. Les députés (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
3. Les sénateurs (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
4. Les représentants au Parlement européen
5. Le ou la président.e du conseil régional
6. Le ou la président. e du conseil départemental
7. Le ou la maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie, puis les maires invités (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
8. Les élus.es de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
9. Les présidents.es d'associations co-organisateur de la cérémonie
10. Les membres du conseil régional
11. Les membres du conseil départemental
12. Le ou la directeur. trice général.e des services de la région
13. Le ou la directeur. trice général.e des services du département
14. Le ou la secrétaire générale de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie

**■ Les dates de commémorations nationales**

Depuis 2017, l'article unique de la loi du 30 juin 1983 révisée institue :

■ **la journée du 10 mai** comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions .Le 10 mai est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en dernière lecture, de la loi dite « Taubira » reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

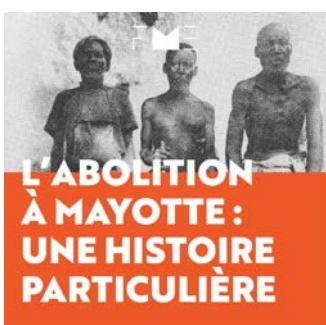
■ **la journée du 23 mai** comme journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage Le 23 mai est la date anniversaire de la marche parisienne du 23 mai 1998 qui a mobilisé plusieurs dizaines de milliers de personnes issues des Antilles, de la Réunion, de Guyane et de l'hexagone pour la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Les collectivités locales peuvent se saisir de ces deux dates nationales afin d'organiser des cérémonies commémoratives dans leur commune. Le fait que ces deux journées nationales ne soient pas des jours fériés peut être une difficulté ; s'il est préférable de retenir une date officielle, les collectivités peuvent organiser des manifestations à proximité de l'une des journées nationales, par exemple le mercredi ou le week-end, afin de mobiliser au mieux les habitants ou les associations qui souvent prennent l'initiative ou impulsent la dynamique.

**■ Les journées de l'abolition dans les DOM et COM****27 avril - La commémoration de l'abolition à Mayotte**

A Mayotte, la journée de commémoration est le 27 avril, date de la signature du décret général d'abolition de l'esclavage préparé par Victor Schoelcher au nom de la 2<sup>e</sup> République.

Mais l'histoire de l'abolition à Mayotte est singulière : c'est en effet le 9 décembre 1846 que l'esclavage y a été officiellement aboli, par une ordonnance du roi Louis-Philippe. L'abolition visait l'esclavage anciennement pratiqué par des notables islamisés, mahorais ou plus récemment venus des îles de l'archipel ou de Madagascar, et concernait près de la moitié de la population locale (1 500 esclaves sur une population totale de 3 300 habitants en 1841, lorsque la France prend possession du territoire).





Pour le régime de Louis-Philippe, l'abolition s'inscrivait dans le projet colonial d'exploitation agricole du territoire. Son application prévoyait l'indemnisation des propriétaires, et le remplacement de l'esclavage local de droit coutumier par le régime des engagés. Recrutés parmi les anciens esclaves ou sur la côte d'Afrique (les Makwas) et à Madagascar, ils n'étaient traités guère différemment des anciens esclavisés. Une activité de traite clandestine subsista même jusqu'en 1860.

Aujourd'hui, cette histoire est redécouverte à Mayotte, grâce à l'ouvrage intitulé *L'esclavage à Mayotte et dans sa région, du déni mémoriel à la réalité historique*, publié par le conseil départemental. En 2018, une stèle a été inaugurée pour honorer cette mémoire.

#### Le 22 mai - La fête de l'abolition à la Martinique

En Martinique, la commémoration de l'abolition a lieu le 22 mai, date du soulèvement des esclaves qui a précipité la mise en œuvre de l'abolition en 1848. 74 450 personnes avaient alors été libérées.

La Martinique n'a pas connu la première abolition en 1794, car le territoire était passé sous le contrôle des Britanniques, qui y ont maintenu l'esclavage avec la complicité des planteurs. Après l'avoir récupérée en 1802, Napoléon Bonaparte y maintient l'esclavage, par un décret du 20 mai 1802.

En mai 1848, dans un contexte d'effervescence renforcée par l'annonce de l'abolition imminente du décret du 4 mars reçu fin mars, un incident à Saint-Pierre, la ville la plus importante de la Martinique, va accélérer les choses. Le 21 mai, un homme esclave nommé Romain est arrêté pour avoir organisé un regroupement au son du tambour. La foule réclame sa libération. Celle-ci, obtenue au matin du 22 mai, ne met pas un terme à l'agitation, qui au contraire s'étend au Prêcheur et à Saint-Pierre. Le sang coule et la panique saisit les autorités, qui décident de proclamer immédiatement l'abolition, sans attendre l'arrivée du décret d'émancipation générale signé à Paris le 27 avril, mais qui n'arrivera que le 10 juin, avec le commissaire Perrinon.

C'est donc sous la pression des esclaves révoltés que l'émancipation a été imposée dans l'île, et c'est cette mémoire combattante que la Martinique célèbre désormais chaque année, portée d'abord par les militants, puis inscrite comme un jour férié dans la loi du 30 juin 1983.

#### Le 27 mai - La fête de l'abolition à la Guadeloupe

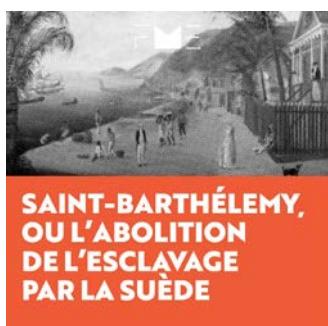
En Guadeloupe, la commémoration de l'abolition a lieu le 27 mai, date anniversaire de la proclamation de la liberté générale par le gouverneur en 1848. 87 000 personnes avaient alors été libérées.

Après l'insurrection du 22 mai en Martinique, la nouvelle de l'émancipation anticipée sous la pression des esclaves révoltés parvient jusqu'en Guadeloupe. L'île est à son tour saisie par l'agitation et son gouverneur anticipe la proclamation de l'abolition : le 27 mai 1848, l'esclavage est aboli en Guadeloupe, pour la deuxième fois de son histoire.

Cette décision intervient 46 ans après que Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage dans l'île, après une période de « liberté générale » qui aura duré huit années, de 1794 à 1802. Ce retour à l'ordre ancien ne s'était pas fait sans heurts : menés par les officiers Louis Delgrès et Ignace, des centaines d'insurgés ont résisté aux troupes françaises, mais ont été vaincus à la fin du mois de mai 1802. La répression qui s'ensuivit fera des milliers de victimes, prisonniers, condamnés à mort ou déportés en métropole.

C'est aussi cette résistance héroïque que la Guadeloupe commémore chaque année le 27 mai. Jour férié légal depuis 1983, la date a supplanté la célébration du 21 juillet, la « fêt à Chelchè » instaurée sous la IIIe République en hommage à Victor Schoelcher, présenté comme l'unique acteur de l'émancipation. Ainsi était reconnu le mouvement de réappropriation par les Guadeloupéens de l'histoire des luttes contre l'esclavage, dont leurs ancêtres avaient été les acteurs.





Les dates du 10 mai, anniversaire de la proclamation de Delgrès, « A l'univers entier, le dernier cri de l'innocence et du désespoir » (voir texte p. 32), et du 28 mai, marquant la mort de Delgrès et de ses compagnons résonnent encore.

### Le 28 mai - La commémoration de l'abolition à Saint-Martin

A Saint-Martin, la commémoration de l'abolition est fixée au 28 mai, date de la proclamation du décret d'abolition dans la partie française de l'île en 1848.

Depuis le traité du Morne Concordia en 1648, Saint-Martin est placée sous la double tutelle de deux puissances européennes - la France et les Pays-Bas qui pratiquent également l'esclavage.

Il est aboli dans la partie française le 28 mai 1848, qui dépendait alors de la Guadeloupe. Cette décision arrive 14 ans après l'émancipation dans l'île britannique très proche d'Anguilla (1834), qui provoque un marronage maritime important. L'abolition à Saint-Martin a des répercussions directes sur la partie hollandaise, où l'esclavage est encore pratiqué. Les esclaves se réfugient en partie française. Dès le 1er août 1848, les propriétaires néerlandais n'ont plus d'autre option que de traiter leurs esclaves comme des travailleurs salariés. Ce n'est finalement que le 1er juillet 1863 que l'esclavage sera aboli par le royaume des Pays-Bas.

En 2018, le Conseil territorial de Saint-Martin fixe la date officielle de commémoration de l'abolition de l'esclavage au 28 mai, tandis que les habitants de la partie néerlandaise commémorent le 1<sup>er</sup> juillet.

### Le 10 juin - La commémoration de l'abolition en Guyane

En Guyane, la commémoration de l'abolition a lieu le 10 juin, date de la proclamation du décret d'abolition en 1848. 12 500 personnes ont alors été libérées.

Parmi les quatre « vieilles colonies », la Guyane est celle qui est à la fois la plus étendue et la moins peuplée. Alors que l'économie de plantation a largement transformé les îles françaises des Caraïbes et dans l'océan Indien, elle reste modeste en Guyane, où plusieurs tentatives de peuplement et de développement d'une agriculture coloniale à grande échelle ont été des échecs.

Le territoire a connu la première abolition en 1794, tout en commençant à jouer le rôle d'une colonie pénitentiaire pour des relégués de la Révolution française, avant le développement du bagne à partir de 1852. C'est Victor Hugues, qui avait appliqué l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe en 1794, qui sera chargé de le rétablir en Guyane en 1802.

46 années plus tard, c'est le 10 juin 1848 que le commissaire général de la République André Aimé Pariset en Guyane proclame la fin de l'esclavage dans le territoire.

Devenue jour férié avec la loi du 30 juin 1983, cette date est chaque année l'occasion pour la Guyane de rendre hommage aux personnes qui y ont connu l'esclavage, mais aussi de célébrer sa riche culture marquée par la présence sur son sol des communautés amérindiennes ou issues de la formation par les captifs africains de sociétés libres et organisées « marrones », établies et circulant entre le Surinam et la Guyane française.

### Le 9 octobre - La fête de l'abolition à Saint-Barthélemy

A Saint-Barthélemy, la journée de l'abolition est le 9 octobre, date de l'abolition décidée par le Royaume de Suède en 1847, avant le rattachement de l'île à la France. Plus de 500 esclaves sont alors libérés.

Connue sous le nom de Ouanalao par les populations Arawak, l'île de Saint-Barthélemy a été baptisée ainsi par en 1493 par Christophe Colomb, en l'honneur de son frère Bartolomeo. Elle sera successivement espagnole, française puis suédoise à partir de 1784.



Sa petite taille et la pauvreté de son sol la place en marge de l'économie de plantation, mais sa position lui donnera en revanche une importance stratégique comme port au sein des Caraïbes, qui sera très utile aux Suédois pour le commerce d'esclaves.

Alors que la Grande-Bretagne abolit l'esclavage en 1833, ce n'est qu'en 1847 que le Royaume de Suède décide de cette mesure à Saint-Barthélemy, non sans avoir indemnisé les propriétaires à hauteur de 44 680 dollars espagnols, pour 529 esclaves recensés. 30 ans après l'abolition, la Suède restitue l'île à la France. D'abord dépendance administrative de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy choisit en 2003 de devenir une collectivité d'outre-mer française autonome. L'abolition est désormais célébrée tous les 9 octobre à Saint-Barthélemy, conformément à l'histoire particulière du territoire.

#### 20 décembre - La fête de l'abolition à La Réunion : la FetKaf

A La Réunion, la commémoration de l'abolition a lieu le 20 décembre, date anniversaire de l'entrée en vigueur du décret du 27 avril 1848. 62 000 personnes avaient alors été libérées.

Contrairement aux colonies de l'Atlantique (Guadeloupe, Guyane, Saint-Domingue), La Réunion n'a pas connu la première abolition pendant la Révolution, car les propriétaires colons ont réussi à s'y opposer. Pour l'île, la décision de Napoléon Bonaparte de rétablir l'esclavage en 1802 n'a donc été qu'une confirmation de la situation sur place, qui a perduré encore 46 années.

En 1848, après l'adoption du décret du 27 avril, la 2ème République confie à Joseph Napoléon Sarda, dit Sarda-Garriga, la responsabilité de l'appliquer à La Réunion. Arrivé le 13 octobre, il proclame l'abolition le 18, avec un délai de 2 mois comme le prévoyait le décret. C'est donc le 20 décembre que la liberté entre en vigueur pour plus de 60 000 personnes. Mais cette liberté est encadrée par de nouveaux textes qui cherchent à les maintenir au travail. Quelques mois plus tard, l'Assemblée nationale vote l'indemnisation des propriétaires, sans prévoir de compensation pour les nouveaux libres.

Clôturant le cycle annuel des commémorations de l'esclavage et des abolitions en France, le 20 décembre donne lieu à de grandes festivités, la « Fêt Kaf », durant laquelle toute La Réunion se retrouve pour honorer les personnes mises en esclavage, pour célébrer leurs combats pour la dignité et la liberté, pour partager l'histoire et la culture réunionnaises dans sa diversité créole.

#### PLANTER UN ARBRE À LORIENT

À l'occasion de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage, un arbre de la Liberté, un chêne rouge, a été planté samedi 22 mai 2021, au matin, par Fabrice Loher accompagné de membres du conseil municipal. Le sous-préfet, Pierre Clavreuil, est venu le rejoindre.

Une plaque a été déposée dans le même temps. Ce moment solennel a eu lieu dans le quartier du Ter, sur un terrain municipal, rue Victor-Schoelcher, abolitioniste français. Une plaque a été déposée avec une de ses citations : « Disons-nous et disons à nos enfants que tant qu'il restera un esclave sur la surface de la terre, l'asservissement de cet homme est une injure permanente faite à la race humaine tout entière. »



# TEMPS DES MÉMOIRES 2024-25

## KIT COMMÉMORATION

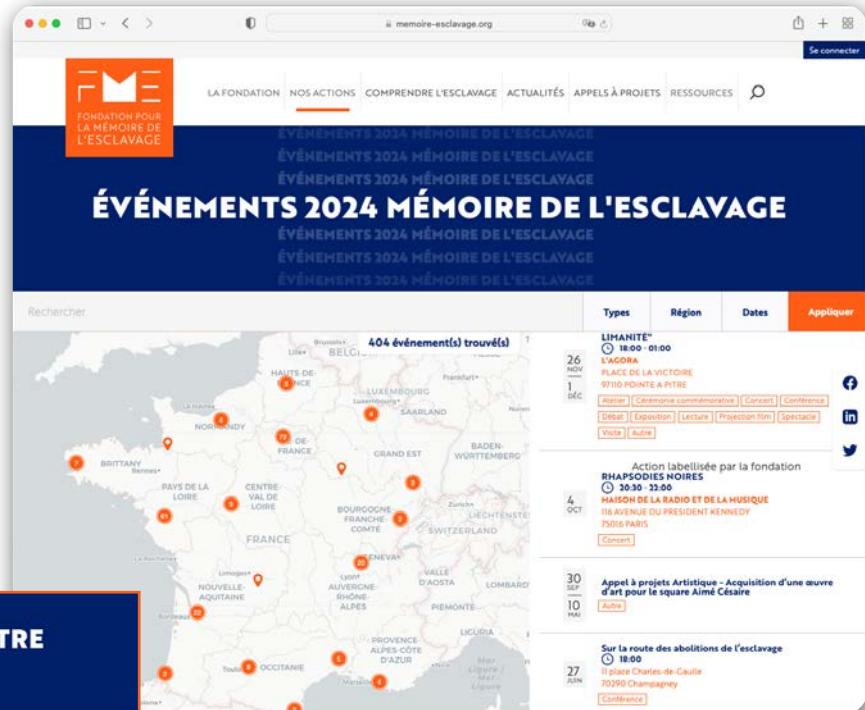
À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

ORGANISER UNE CÉRÉMONIE

### Le Temps des Mémoires

Lors de la période du Temps des Mémoires, il vous est possible de remplir un court formulaire sur notre site web, afin d'apparaître sur la carte du Temps des Mémoires, permettant le recensement des événements, cérémonies, spectacles, conférences... ayant lieu entre le 27 avril et le 10 juin ou autour du 20 décembre (La Réunion).

Cette carte permet également de mettre en avant la démarche des collectivités, notamment sur les réseaux sociaux de la Fondation.



### MUSIQUE, CHANT ET THÉÂTRE

GRAN 20 DÉSANM

20 déc 16:00 - 18:01  
Le musée historique de Villèle  
Domaine Panon-Dessaigns  
97435 Saint-Paul  
France

Public Invité : Ouverture tout public  
<https://www.musee-villele.re/fr/>

16:00 - 18:01  
Le musée historique de Villèle  
Salangane et Trio Rajery

### INAUGURATION DU MURS DES NOMS

INAUGURATION DU MURS DES NOMS  
INAUGURATION DU MURS DES NOMS  
INAUGURATION DU MURS DES NOMS  
INAUGURATION DU MURS DES NOMS

27 mai -  
Bik à Neg Mawon  
Avenue Paul Lacavé  
97300 Capesterre-Belle-Eau  
Guadeloupe

<https://capesterrebelleau.fr/culture-sport/culture-patrimoine/>  
Ville de Capesterre-Belle-Eau

Information organisateur

### CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE  
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE  
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE  
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

10 mai  
monument du Moulin-Blanc  
moulin blanc  
29200 Brest  
France

Public Invité : Ouverture tout public  
<https://www.brest.fr/brest-accueil-1575.html>

Mairie de Brest

En ce mardi 10 mai, Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, une cérémonie était organisée à Brest, l'après-midi, au monument du Moulin-Blanc. Des élèves de Charles-de-Foucauld, de l'Iroise et de Kerhallet étaient présents, de même que Philippe Mahé, préfet du Finistère, et Jean-Charles Larosse, député. La mairie de Brest était représentée par François Cuillandre et deux adjoints, Éric Quellec et Reza Salami. C'est ce dernier qui a, le premier, prononcé un discours avant de passer la parole à Max Relouzat, président de l'association Mémoires des Esclaves.

Voir la carte des événements

## Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des Mémoires

Le Temps des Mémoires est l'occasion pour les communes d'organiser des initiatives autour de l'histoire et la mémoire de l'esclavage en dehors de la cérémonie commémorative. Ci-dessous vous trouverez des exemples d'initiatives locales.

### ■ Accueillir et animer une exposition

Accompagner le Temps des Mémoires d'une exposition permet d'aller plus loin que la cérémonie commémorative type. Elle est pour les habitants d'une commune, l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et d'associer l'ensemble des établissements publics locaux. Transmettre l'histoire par la culture pour la citoyenneté en y associant les écoles, les centres de loisirs, les maisons de la jeunesse, les maisons de



quartiers, les bibliothèques municipales, les clubs de 3<sup>e</sup> âge, etc. La commune peut proposer des visites pédagogiques. Les institutions qui réalisent des expositions proposent la possibilité de former des agents (généralement une personne du service culture) chargés de programmer les visites. La Fondation met à disposition de toutes les collectivités [une exposition prête à imprimer #cestnotrehistoire](#)

### ■ Projeter des films

La projection d'un film/documentaire, est un événement accessible à tous et fédérateur. La mise en place de ce type d'événement peut être suivie d'un café-dé-

bat. Une liste de propositions est à votre disposition ci-après, ou sur le site web de la Fondation à la page [Esclavage et cinéma](#).

### ■ Organiser des conférences ou cafés-débats

Les conférences ou cafés-débats sont les événements qui permettent aux citoyens d'échanger et de débattre autour d'un sujet. Le café-débat permet de créer un espace de convivialité pour les échanges entre les participants. L'objectif est de faire émerger ou ressortir des propositions (ex : en quoi l'histoire de l'esclavage est reliée aux enjeux contemporains tels que le racisme et les discriminations... ? comment lutter contre ces phénomènes ? existe-t-il encore aujourd'hui des personnes réduites en esclavage ?). En

raison de leur lien avec l'actualité, ces initiatives sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de personnes, de toutes générations, et plus particulièrement dans la jeunesse. Elles ont pour avantage de nécessiter peu de moyens matériels, de permettre à chacun de s'exprimer et de faire participer un grand nombre de personnes, mais il est important de bien les préparer, en s'a aidant par exemple des outils et ressources de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, ou de l'expertise d'un intervenant extérieur.

### ■ Les spectacles vivants

Le spectacle vivant est un moyen artistique qui permet d'aborder l'histoire et la mémoire de l'esclavage différemment. De nombreux artistes, que ce soit dans le domaine de la danse, de la musique ou encore du théâtre proposent des créations et des spectacles sur la thématique de la mémoire de l'esclavage et de ses héritages multiples. La présentation de la performance artistique peut être en elle-même un événement du Temps des Mémoires, ou être intégrée dans la cérémonie (interprétation d'une danse, d'une chanson, d'un texte littéraire...).

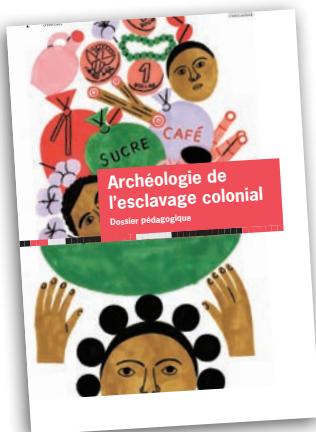
Dans le cadre de ses appels à projets culturels et citoyens, la Fondation soutient la création et la diffusion de spectacles (théâtre, danse, musique, multimédia). Plusieurs des collectivités fondatrices de la FME ont une longue expérience de la programmation de spectacles en lien avec l'histoire de l'esclavage (Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Paris et les collectivités d'outre mer).... Elles peuvent aussi partager cette expérience avec les collectivités de leur région.

### ■ Transmettre par des ateliers d'écriture

Souvent à destination des plus jeunes, les ateliers d'écriture permettent à l'imaginaire de travailler autour d'un sujet. L'histoire de l'esclavage est parfois difficile à transmettre ou à raconter. L'atelier d'écriture est un moyen pédagogique de l'aborder. Les participants sont invités à laisser libre cours à leur expression à partir de proposition de textes ou de thèmes faits par les animateurs.

Dans la continuité de cette activité des clubs de lectures à destination des plus jeunes peuvent être organisés, et des séances en soirée pour les adultes. Les textes produits peuvent ensuite être lus dans le cadre d'une cérémonie commémorative ou d'un événement. Une telle activité nécessite une préparation anticipée, les participants devant s'être approprié les prérequis historiques.





## Des ressources pour vos initiatives

### Expositions

#### Des affiches « Mondes créoles »

La Fondation met l'imaginaire des mondes créoles à l'honneur avec 11 textes poétiques d'auteurs français et étrangers pour exprimer la rencontre, le mélange, la liberté, bref, toute la richesse des mondes créoles, héritages de l'esclavage et des résistances qu'il a suscitées. La Fondation met à disposition des collectivités, écoles, bibliothèques, centre de ressources, associations, un kit gratuit de 11 affiches, prêtées à imprimer à installer dans des lieux publics d'information et d'éducation pour mieux faire connaître la diversité des mondes créoles à partir de la poésie. Disponible sur demande.

> Pour commander les affiches en version numérique contacter :  
[citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)

#### Archéocapsule de l'INRAP : L'archéologie de l'esclavage colonial

« De sucre et de sang : Archéologie de l'esclavage colonial » une exposition de l'Inrap. Les données archéologiques apportent de nouvelles informations, complémentaires des sources écrites partielles principalement rédigées par l'Etat, les marchands et les propriétaires. En documentant la vie quotidienne des esclaves (habitat, pratiques religieuses et culturelles, alimentation, etc.), l'archéologie contribue ainsi à redonner une voix à ces hommes et femmes qui en sont privés dans les archives écrites. Un dossier pédagogique FME accompagne cette exposition.

> Contact : Laure Ferry - ([aure.ferry@inrap.fr](mailto:aure.ferry@inrap.fr))

Dossier pédagogique téléchargeable

## UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DE LA FME

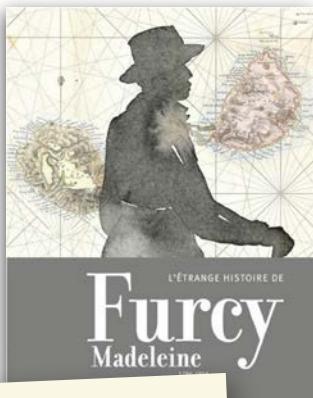
**#CESTNOTREHISTOIRE - Esclavage et abolitions : une Histoire de France** est une exposition en 17 panneaux retracant l'histoire de l'esclavage et de ses héritages du 15<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle dans l'espace français. Incluant les dernières recherches sur le sujet, elle présente de manière graphique et synthétique la création d'un système inhumain tout en montrant les résistances et combats qui font aussi cette histoire.

Elle donne des clés pour mieux comprendre comment l'histoire de l'esclavage s'inscrit dans le récit national, et en quoi les combats pour l'abolition ont nourri la construction des valeurs de la République. Pédagogique, l'exposition comprend des animations numériques visibles sur les téléphones portables.

En savoir plus sur l'exposition

> Pour commander l'exposition gratuitement en version numérique contacter :  
[citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)





**OUTRE-MER**  
IMMIGRATION EN OUTRE-MER & PRÉSENCE ULTRAMARINES DANS L'HEXAGONE

### L'étrange histoire de Furcy Madeleine (1786-1856)

En 1817, l'esclave Furcy à la Réunion, décide de partir de chez son maître. Il se prétend libre et engage un long combat afin que la justice reconnaisse sa condition d'homme né libre d'une mère indienne. Furcy perd son procès à la cour royale de Bourbon en décembre 1817 puis en appel. Après plusieurs années durant lesquelles il est exilé à l'île Maurice par son maître, la cour royale de Paris déclare en 1843 qu'il est un homme libre de naissance. À La Réunion, Furcy est devenu un symbole de la lutte pour la liberté.

[Pour emprunter l'exposition](#)

### Dix femmes puissantes - Portraits de femmes en lutte contre l'esclavage colonial

2019 - Public : lycée - En français

Cette exposition créée par le Château de Nantes en 12 panneaux rend hommage à dix femmes ayant lutté contre l'esclavage colonial du 17<sup>e</sup> siècle à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Parmi elles, une femme de lettres, Olympe de Gouges ; une marronne du Brésil, Dandara ; une rebelle haïtienne aide de camp de Toussaint-Louverture, Sanite Bélair ; une féministe anglaise, Anne Knight ; une esclave affranchie américaine, Sojourner Truth...

[Pour emprunter l'exposition](#)

### Le racisme d'hier à aujourd'hui : science et préjugés

L'INSERM met à disposition cette exposition grand public en 12 panneaux regroupe des compétences allant des sciences humaines à la génétique moderne. Elle a pour but de faire le point sur le sujet et de déconstruire la notion de race dans l'espèce humaine à la lumière des données récentes obtenues par le séquençage complet des génomes humains.

[Pour en savoir plus](#)



### Coton : la conquête du monde

Du 17<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'exposition aborde la mondialisation à travers le coton. La mise en relation des territoires, l'exploitation de l'homme et de son environnement pour cette fibre qui reste aujourd'hui la plus consommée dans le monde.

Les anneaux de la mémoire

<https://www.anneauxdelamemoire.org/les-expositions>

### Outre-mer. Immigration en Outre-mer & présences ultramarines dans l'hexagone

Pourtant constitutifs du sol français contemporain, les départements et territoires d'outre-mer souffrent néanmoins d'un manque de représentation. Cependant, l'histoire de ces territoires, leurs liens à la France, les rapports migratoires entre les différentes populations en font des régions riches, diverses et complexes. Cette exposition de l'ACHAC présente ce que sont les outre-mer, ce qu'ils représentent dans l'histoire de France, mais aussi retrace les échanges entre les populations insulaires et hexagonales ainsi qu'avec le reste du monde en matière de migrations.

[En savoir plus](#)



## ■ Quelques films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages

### **Ni Chaînes ni maîtres**

**2024 - Fiction de Simon Moutairou**

Cette fiction de 2024 sur le marronnage à l'île Maurice au 18ème siècle est fondée sur des faits réels. Porté par de grands acteurs comme Ibrahima Mbaye, Camille Cottin, Benoit Magimel, ce film montre les contradictions de la société coloniale, les horreurs de l'esclavage et le parcours de Marrons comme ils n'ont jamais été représentés à l'écran par le cinéma français.

Un projet partenaire de la FME, et accompagné par un [Dossier pédagogique](#)

Pour mettre le lien de tous les dossiers pédagogiques sur les films voici leur liens :  
<https://memoire-esclavage.org/ressources-pedagogiques>

### **Les Routes de l'esclavage**

**2018 - Documentaire de Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant - Épisodes 3 et 4 (52 mn par épisode)**

C'est l'histoire d'un monde où la traite d'esclaves a dessiné ses territoires et ses propres frontières. Un monde où la violence, la domination et le profit ont imposé leurs routes.

L'histoire de l'esclavage n'a pas commencé dans les champs de coton. C'est une tragédie beaucoup plus ancienne qui se joue depuis l'aube de l'humanité. A partir du 7<sup>e</sup> siècle, et pendant plus de 1200 ans, l'Afrique a été l'épicentre d'un gigantesque commerce d'êtres humains parcourant l'ensemble du globe. Nubiens, Peuls, Mandingues, Songhaïs, Sosos, Akans, Yorubas, Ibos, Kongos, Yao, Somalis...

Au total, plus de 20 millions d'Africains ont été déportés, vendus et réduits en esclavage. Ce système criminel a enrichi et posé les fondements des plus grands empires à travers le monde. L'ampleur de ce trafic est telle qu'il a longtemps été impossible d'en expliquer tous les mécanismes. Pourtant, son histoire pose une question fondamentale : comment l'Afrique s'est-elle retrouvée au cœur des routes de l'esclavage ?

### **Tout simplement noir**

**2020 - Fiction de Jean-Pascal Zadi et John Wax**

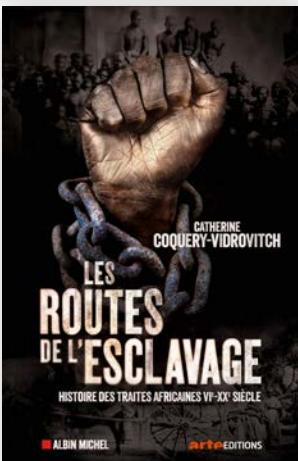
JP, un acteur raté d'une quarantaine d'années, développe l'idée d'organiser une grande marche d'hommes noirs à Paris pour protester contre la sous-représentation des Noirs dans la société et dans les médias. Pour soutenir ce projet, il rencontre des personnalités influentes de la communauté noire, comme les humoristes Fary et Éric Judor, les rappeurs Soprano et JoeyStarr ou encore l'ancien footballeur Vikash Dhorasoo, ainsi que des militants comme la Brigade anti-nérophobie.

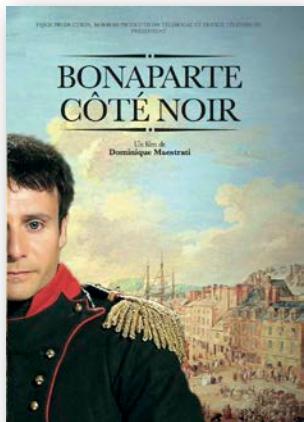
### **Terres marronnes**

**2016 - Documentaire de Lauren Ranson**

Entre la deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle et 1848, près de 200 000 personnes sont déportés à La Réunion. Pour échapper à leur condition d'esclave, beaucoup ont choisi la fuite, devenant ainsi des marrons. Vivant dans la clandestinité dans les montagnes de l'île, ils s'organisent en communautés structurées. Dans ce documentaire, nous suivons des chercheurs sur leurs traces à travers les sources documentaires et l'archéologie, afin de comprendre l'organisation d'une société imprégnant la toponymie et dessinant une histoire de l'île, dont tout reste encore à découvrir.

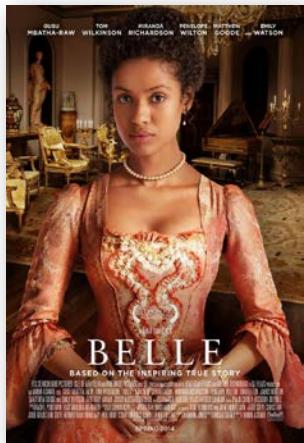
[Dossier pédagogique de la FME](#)



**Bonaparte côté noir****2017 - Documentaire de Dominique Maestrati, (52 min)**

Le 20 mai 1802, Bonaparte alors Premier Consul, signe le décret rétablissant l'esclavage en France. Pour quelles raisons ? Ce docu-fiction, scénarisé comme un film, nourri des analyses d'historiens spécialisés et illustré de nombreux documents d'archives, raconte les enjeux et les conséquences de cette loi du 20 mai 1802. Cela entraîna les massacres de Guadeloupe puis de Saint-Domingue, la création de camps de déportation en Bretagne et en Corse, la validation de la théorie du préjugé de couleur - c'est-à-dire l'origine du racisme moderne -, des assassinats ou des emprisonnements systématiques des personnalités noires contestataires, dont l'emblématique Toussaint Louverture. En moins de deux ans, 250 000 français noirs ou mulâtres furent mis ou remis en esclavage, près de 100 000 furent tués... plusieurs milliers appartenant aux élites politiques ou militaires furent déportés.

Ce film est accompagné d'un [dossier pédagogique de la FME](#).

**Belle****2013 - Fiction d'Amma Asante**

En Angleterre, au 18<sup>e</sup> siècle, Dido Elizabeth Belle, une métisse, fille illégitime d'un amiral de la Marine royale, est élevée par son grand-oncle aristocrate, lord Mansfield, et son épouse. Dido bénéficie de certains priviléges, mais la couleur de sa peau lui interdit de participer aux activités habituelles d'une jeune fille de son rang. Elle s'éprend bientôt d'un jeune avocat qui rêve de changer le monde. Tous deux vont amener lord Mansfield, le président de la Haute Cour d'Angleterre, à mettre fin à l'esclavage dans son pays...

**Le Passage du milieu****1999 - Fiction de Guy Deslauriers**

*Le Passage du milieu* est un film français martiniquais qui se réfère à la traversée de l'Atlantique par des esclaves africains. Réalisé par Guy Deslauriers, il est sorti en salles en 2001.

Déjà, à l'intérieur des terres, les esclaves avaient effectué une marche, ou « traversée », qui les menait de leurs lieux d'origine au dépôt, pour les regrouper avant l'embarquement à bord de négriers.

Une fois l'océan traversé, les esclaves devaient encore cheminer à l'intérieur des terres où ils étaient consignés aux tâches agricoles ou autres.

**Mon nom est Solitude****2015 - Documentaire d'Aurine Crémieu**

1772 : une petite fille naît dans une plantation de Guadeloupe. C'est l'enfant d'une captive africaine, violée sur un bateau négrier en route vers les Antilles. La petite naît donc « mulâtre » (c'est-à-dire métisse, dans le vocabulaire colonial de l'époque) et devient esclave. Plusieurs dizaines de milliers d'anonymes vendus et revendus comme des « biens meubles » depuis 150 ans. Privés d'identité, et donc de passé et d'avenir, ces esclaves restent les objets de leur propre histoire... Quoique ! 1794 : la Convention abolit l'esclavage, la mulâtre a 22 ans et rejoint les esclaves fugitifs dans les montagnes. Une liberté provisoire ! 1802 : Bonaparte rétablit l'esclavage et fait traquer les nègres marrons pour les remettre aux fers. Quant aux meneurs, ils seront exécutés pour l'exemple.

Ce documentaire s'accompagne d'un [dossier pédagogique de la FME](#).

**Wanatsa****2021 - Documentaire de Marie Dubois et Rémi Festa - En français et mahorais**

Ce documentaire à hauteur d'enfants, raconte la situation aujourd'hui à Mayotte à travers plusieurs enfants scolarisés dans le quartier populaire - bidonville en cours d'opération RHI. Ces enfants, leur classe et leur professeur créent un spectacle sur la mémoire de l'esclavage.



### **1802, l'épopée guadeloupéenne 2005 - Documentaire de Christian Lara**

Paris, 1802. Napoléon Bonaparte organise sa conquête du pouvoir. Mais d'abord, il entend rétablir l'autorité de la France et l'esclavage à Saint-Domingue et en Guadeloupe. C'est le début de « 1802, l'épopée guadeloupéenne ».

### **Les esclaves oubliés de Tromelin**

**2010 - Documentaire de Thierry Ragobert, et Emmanuel Roblin - 52 mn**

Une enquête archéologique haletante qui révèle une inédite et bouleversante histoire. Le 31 juillet 1761, l'Utile, un navire de la Compagnie des Indes Orientales, transportant des esclaves vers l'île Maurice) s'échoue sur l'île Tromelin, à l'est de Madagascar. Parmi les survivants, on compte une centaine de marins français et quatre-vingt-huit esclaves malgaches. Ce n'est que quinze ans plus tard que le chevalier de Tromelin accoste sur l'île et recueille les survivants : sept femmes et un bébé de 8 mois.

Deux siècles et demi plus tard, au terme d'une longue enquête historique mené par Max Guérout, une mission archéologique débarque sur l'île Tromelin pour retrouver les traces des esclaves oubliés.

### **Aimé Césaire : Au rendez-vous de la conquête**

**1994-2006 - Documentaire d'Euzhan Palcy, Annick Thébia-Melsan**

Ce portrait du poète et homme politique martiniquais Aimé Césaire évoque notamment son concept de négritude, les intellectuels de l'entre-deux-guerres, la relation des Antilles à l'Afrique, la mémoire de l'esclavage...

### **Exterminez toutes ces brutes**

**2021 - Documentaire de Raoul Peck**

Cette série documentaire revient sur le colonialisme européen à travers les travaux de Sven Lindqvist, de Roxanne Dunbar-Ortiz et de Michel-Rolph Trouillot. La série mêle des images d'archives, de l'animation ainsi que des scènes de fiction.

### **Furcy, le procès de la liberté**

**2021 - Documentaire de Pierre Lane**

Incroyable histoire que celle de Furcy, esclave sur l'île Bourbon. Il se batit durant 27 ans pour faire reconnaître son statut d'homme libre devant les tribunaux de France. Découvrez l'histoire de Furcy Madeleine, devenu pour les Réunionnais un symbole de lutte pour la liberté à travers un documentaire animé passionnant. Un dossier pédagogique FME accompagne ce film.

### **Maryse Condé**

**2018 - Documentaire de Gilles Le Mao**

Née à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, Maryse Condé est l'auteure d'une œuvre considérable et maintes fois primée : Ségou, la grande saga africaine et best-seller international a été traduite dans une quinzaine de langues. Après avoir passé douze ans en Afrique entre le Sénégal, le Ghana et la Côte d'Ivoire, elle reçoit son doctorat de littérature comparée à la Sorbonne sous la direction du Professeur René Etiemble et part enseigner aux États-Unis dans les universités les plus prestigieuses comme UC Berkeley, Virginia, Harvard et Columbia où elle a créé le Centre d'études francophones et après sa retraite a été nommée Professeur émérite.

Elle a présidé le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage de 2004 à 2008. Elle a reçu le Grand Prix Littéraire de la Femme pour *Moi Tituba, sorcière noire de Salem* et le Prix Marguerite Yourcenar pour *Le Coeur à rire et à pleurer*.



**EXTERMINEZ TOUTES CES BRUTES**  
DE RAOUL PECK



## À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

**■ Playlists de la FME : la musique pour raconter l'histoire**Pour accéder aux cinq playlists de la FME**Playlist FME - Rap et histoire postcoloniale** ► Tout lire

A travers ses paroles, le rap français explore l'Histoire de notre pays et du monde. Rappeurs et rappeuses portent les mémoires multiples de l'esclavage et de la colonisation, mais aussi la...

Kery James - Lettre à la République (Clip officiel)	MARCHE	Youssoupha (ft. Staff Benda Bilili) - Noir désir (Audio)	Violent	IAM - Tam Tam de l'Afrique (Audio officiel)	Grandmaster Flash & The Furious Five - The Message
Kery James ♂ 29 M de vues • il y a 12 ans Sous-titres	La Marche 2,3 M de vues • il y a 10 ans	Youssoupha ♂ 129 k vues • il y a 6 ans	2Pac ♂ 2,4 M de vues • il y a 6 ans	IAM ♂ 177 k vues • il y a 9 ans	DavidMusicLover 2,7 M de vues • il y a 11 ans

**Playlist FME - Lutte contre l'esclavage à travers le reggae** ► Tout lire

(Re)découvrir ce genre musical et ses artistes engagés, avec cette sélection des plus grands titres du reggae sur la mémoire de l'esclavage, contre le racisme et les injustices. Par Vani Richard.

Black Woman	Chronixx - Capture Land (Official Video) The Dread...	Burning Spear - Marcus Garvey - 02 - Slavery Days	Too Long In Slavery (2001 Digital Remaster)	400 Years (1973) - Bob Marley & The Wailers	Declaration of Rights (Original Jamaican Mix)
Judy Mowatt - Topic 374 k vues • il y a 3 ans	ChronixxMusic ♂ 6,6 M de vues • il y a 10 ans	ReggaeRootsChannel 184 k vues • il y a 12 ans	Culture - Topic 195 k vues • il y a 7 ans	Bob Marley ♂ 616 k vues • il y a 7 ans	The Abyssinians - Topic 1 M de vues • il y a 6 ans

**Playlist FME - Raconte-moi ton histoire** ► Tout lire

Les artistes se mettent parfois dans la peau des protagonistes de l'Histoire, pour nous raconter une histoire, la leur ou celle qu'ils veulent faire entendre. L'art est un art privilégié pour pourvoir...

Le cuir usé d'une valise	KeBlack Ft. Dadju - Enfants d'Afrique [Audio Officiel]	La montagne est verte	L'esclave	Le Grand Voyage Du Pauvre Nègre	La victoire des vaincus
La Rumeur ♂ 20 k vues • il y a 10 ans	Keblack ♂ 702 k vues • il y a 7 ans	Magguy Faraux - Topic 3,4 k vues • il y a 9 ans	Serge Lama Officiel ♂ 67 k vues • il y a 5 ans	Edith Piaf Officiel ♂ 114 vues • il y a 9 ans	Apkass - Topic 272 vues • il y a 10 ans

**Playlist FME - Héritages musicaux de l'esclavage** ► Tout lire

Les esclaves et leurs descendants sont à l'origine de nombreux genres musicaux, dont certaines sont incontournables aujourd'hui, et d'autres encore méconnus. Par Vani Richard.

Pick a Bale of Cotton	Long John	Go Down, Moses	Joshua Fit De Battle of Jericho	Roll Jordan Roll	The Edwin Hawkins Singers - Oh Happy Day (Official Audio)
Huddie "Leadbelly" Ledbetter - To... 30 k vues • il y a 7 ans	Release - Topic 25 k vues • il y a 10 ans	Louis Armstrong ♂ 151 k vues • il y a 9 ans	Sidney Bechet - Topic 838 k vues • il y a 7 ans	Topsy Chapman - Topic 449 k vues • il y a 9 ans	Edwin Hawkins ♂ 784 k vues • il y a 3 ans

**Playlist FME - Voyage autour du monde** ► Tout lire

La musique permet de voyager sans se lever de son canapé. Se laisser porter par les musiques traditionnelles et leurs réinventions contemporaines pour s'échapper de notre quotidien, et faire le...

Aretha Franklin - Think (Official Audio)	Christophe (feat. Maître Gims)	Yannick Noah - Métis(se) (Clip officiel) ft. Disiz	Delgres - Mr President (Official Music Video)	Suprême NTM - Blanc et Noir (Audio)	Black or White
Aretha Franklin ♂ 1,4 M de vues • il y a 5 ans	orelsan ♂ 6,8 M de vues • il y a 7 ans	Yannick Noah ♂ 2,3 M de vues • il y a 14 ans	Delgres ♂ 576 k vues • il y a 6 ans	Suprême NTM ♂ 75 k vues • il y a 9 ans	Michael Jackson ♂ 34 M de vues • il y a 7 ans

## ■ Des biographies pour inspirer

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage propose **une centaine de biographies** de personnalités historiques liées à l'esclavage et aux combats pour l'abolition et l'égalité, issus de tous les territoires et couvrant près de trois siècles de l'Histoire de France.

[▶ Pour accéder aux biographies](#)

Hommes	Siècle	Région	Femmes	Siècle	Région
Edmond Albius	19 <sup>e</sup>	La Réunion	Gerty Archimède	20 <sup>e</sup>	Guadeloupe
Aimé Césaire	20 <sup>e</sup>	Martinique	Sanité Belair	18 <sup>e</sup>	Haïti
Léon-Gontran Damas	20 <sup>e</sup>	Guyane	Maryse Condé	20 <sup>e</sup>	Guadeloupe
Louis Delgrès	17 <sup>e</sup>	Guadeloupe	Olympe De Gouges	18 <sup>e</sup>	Hexagone
Félix Éboué	20 <sup>e</sup>	Guyane	Camille Mortenol	20 <sup>e</sup>	Guadeloupe
Joseph Furcy	19 <sup>e</sup>	La Réunion	Jeanne Odo	18 <sup>e</sup>	Haïti
Édouard Glissant	20 <sup>e</sup>	Martinique	Heva	18 <sup>e</sup>	La Réunion
Henri Grégoire	19 <sup>e</sup>	Hexagone	Euzhan Palcy	20-21 <sup>e</sup>	Martinique
Toussaint Louverture	18 <sup>e</sup>	Haïti	Lumina Sophie Roptus	19 <sup>e</sup>	Martinique
Gaston Monnerville	20 <sup>e</sup>	Guyane	Solitude	18 <sup>e</sup>	Guadeloupe
Victor Schoelcher	19 <sup>e</sup>	Hexagone	Christiane Taubira	20-21 <sup>e</sup>	Guyane
Léopold Sédar Senghor	20 <sup>e</sup>	Sénégal	Modeste Testa	19 <sup>e</sup>	Haïti



**PAULETTE NARDAL  
PASSEUSE ET  
PIONNIÈRE DE LA  
NÉGRITUDE**

©FME



**MIRIAM MAKEBA  
MAMA AFRICA CONTRE  
L'APARTHEID**

©FME



**FRANÇOIS MAKANDAL,  
UN PRÉCURSEUR  
LÉGENDAIRE DE LA  
RÉVOLUTION  
HAÏTIENNE**

©FME



« Un jour, un portrait de femme »

Heva

**Paulette Nardal**

France | Martinique | XXe siècle

[En savoir plus →](#)

**Miriam Makeba**

Afrique | Afrique du Sud | Etats-Unis

XXe siècle

[En savoir plus →](#)

**François Makandal**

Saint-Domingue | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

**Heva**

France | La Réunion | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)



**L'ABBÉ  
GRÉGOIRE,  
DE LA RELIGION  
À L'ABOLITION**

©FME / L'abbé Grégoire. Paris, BnF, département des estampes, 1801.

**Henri Jean-Baptiste Grégoire**

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)



**OLYMPHE  
DE GOUGES**

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)



**Eugénie Eboué-Tell**

France | Guyane | Guadeloupe | XXe siècle

[En savoir plus →](#)



**LE GÉNÉRAL  
DUMAS,  
UNE VIE  
DE ROMAN**

**Thomas Alexandre Dumas**

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)



**LE CHEVALIER  
DE SAINT-GEORG  
UN HÉROS GUADELOUPÉEN  
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES**



**EDMOND ALBIUS OU LA RÉVOLUTION  
DE LA VANILLE À 12 ANS**

©FME



**Flore Gaillard**



**LOUIS DELGRÈS,  
LE CRI DE  
L'INNOCENCE ET  
DU DÉSESPOIR**

©FME

## ■ Des lieux de mémoires près de chez vous

La France compte de nombreux lieux de mémoire de l'histoire de l'esclavage : sites historiques, statues, stèles...

Retrouvez plus de 200 lieux emblématiques sur la carte de la FME. Vous pouvez également en proposer.

[Voir la carte](#)

LA FONDATION NOS ACTIONS COMPRENDRE L'ESCLAVAGE ACTUALITÉS APPELS À PROJETS RESSOURCES

LIEUX DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE

LIEUX DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE

LIEUX DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE

Rechercher

Type de lieu Pays/région Thèmes Ouverture au public

226 lieux trouvés

Appliquer

PLAQUE COMMÉMORATIVE À PIERRE MOREAU

PLAQUE COMMÉMORATIVE À PIERRE MOREAU

PLAQUE COMMÉMORATIVE À PIERRE MOREAU

En bref

Sur la place de l'Hôtel de ville, une plaque a été érigée en la mémoire de Pierre Moreau, humaniste et abolitionniste du XVII<sup>e</sup> siècle, natif de Paray-le-Monial.

FRANCE Bourgogne-Franche-Comté

Proposer un lieu

Historique

Le 7 mai 2021, le maire de Paray-le-Monial, Jean-Harc Nesme a inauguré la plaque dédiée à Pierre Moreau. Cet événement a été organisé par la commune et l'association "L'Amicale des amis de l'abbaye de Paray-le-Monial".

226 lieux

4 avril 2009	7 mai 2021	1992	10 juin 2017
<b>Les Fers brisés</b>	<b>Plaque commémorative à Pierre Moreau</b>	<b>Monument à l'abolition</b>	<b>Le mémorial des libres et citoyens en 1848</b>
<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>
26 mai 2001	XVIII <sup>e</sup> siècle	2001	27 avril 2009
<b>Mémorial du sacrifice de Delgrès et de ses compagnons, Les Abymes</b>	<b>L'Anse Bellay</b>	<b>L'Arbre de la Liberté, Schoelcher</b>	<b>Jardin de la Mémoire, Mamoudzou</b>
<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>	<a href="#">En savoir plus →</a>

Ce site utilise des cookies pour améliorer sa navigation. En cliquant sur le bouton Accepter, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.

## ■ Des conférences : scientifiques et intervenants

Composé de 40 experts sous la présidence de Audrey Célestine, le Conseil scientifique de la Fondation apporte son expertise à l'équipe pour la production et la diffusion des savoirs sur l'esclavage et ses héritages. Constitué en groupes de travail thématique, il contribue à la définition des programmes recherche, éducation et culture.

Il décerne un prix de thèse annuel et une bourse doctorale à de jeunes chercheurs dans des domaines innovants.

Les membres du conseil scientifique peuvent être sollicités pour intervenir au cours d'événements mémoriels ou culturels.

### Les membres du conseil scientifique de la Fondation :

**Claire Andrieu** : Histoire 2<sup>de</sup> guerre mondiale  
**Rachid Azzouz** : Histoire, IGESR  
**Magali Bessone** : Philosophie  
**Audrey Célestine** : Sciences Politiques  
**Carlo Célius** : Histoire de l'art / Haïti  
**Catherine Coquery-Vidrovitch** : Histoire de l'Afrique  
**Myriam Cottias** : Histoire / Mémoires de l'esclavage  
**Antonio de Almeida-Mendes** : Histoire de l'esclavage Iusophone  
**Charlotte de Castelnau-l'Estoile** : Histoire / Amérique du Sud  
**André Delpuech** : Archéologie  
**Isabelle Dion** : Histoire / ANOM  
**Julie Duprat** : Histoire / Esclavage en ville France  
**Prosper Eve** : Histoire / la Réunion  
**Romuald Fonkoua** : Littérature  
**Charles Forsdick** : Littérature  
**Cécile Fromont** : Histoire de l'art  
**Malick Ghachem** : Histoire, droit  
**Tina Harpin** : Littérature  
**Jean Hébrard** : Histoire / Esclavage atlantique  
**Isabelle Hidair-Krinsky** : Anthropologie / Guyane  
**Paulin Ismard** : Histoire / Esclavage antique

**Anne Lafont** : Histoire de l'art  
**Elisabeth Landi** : Histoire / Professeur Lycée Fort-de-France  
**Sebastien Ledoux** : Histoire / Politique mémoriales  
**Bruno Maillard** : Histoire / La Réunion  
**Bernard Michon** : Histoire / Nantes  
**Jean Moomou** : Histoire / Guyane  
**Thomas Mouzard** : Anthropologue / ministère de la culture  
**Stéphanie Mulot** : Sociologie / Caraïbes  
**Olivette Otele** : Histoire, Université de Bristol  
**M'hamed Oualdi** : Histoire / Esclavages arabes  
**Yolaine Parisot** : Littérature  
**Frédéric Régent** : Histoire / Esclavage colonial  
**Dominique Rogers** : Histoire / Esclavage colonial  
**Marie-Jeanne Rossignol** : Histoire / Esclavage US  
**Eric Saugera** : Histoire / Bordeaux  
**Eric Saunier** : Histoire / Le Havre  
**Jean-Marie Théodat** : Géographie / Haïti  
**Ibrahima Thioub** : Histoire / Sénégal  
**David Todd** : Histoire économique / Empire français  
**Salah Trabelsi** : Histoire / Esclavage Afrique du Nord  
**Françoise Vergès** : Sciences politiques

## ■ Quelques exemples de conférences pour tous les publics



1



2

1 Table ronde « Liberté, égalité, fraternité : l'histoire des luttes françaises contre l'esclavage, le racisme et les discriminations ». Co-organisée par l'e2c 93 et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage en partenariat avec la mairie de Rosny-sous-Bois. Avec Pascal Blanchard, historien et Aurélia Michel historienne à Ecole de la 2ème chance de Rosny le 8 mars 2022.

2 « Conférence de Doudou Diène, diplomate et Président du Conseil d'orientation de la FME sur « Racisme et discriminations » à la Fondation de France le 27 mars 2023.



3

3 Conférence « Agitez vos idées : l'esclavage une histoire d'actualité ? » au Musée de l'Homme à Paris le 27 mai 2024 avec Florence Alexis, commissaire d'exposition, William Wilson, artiste et Aïssata Seck directrice de la FME.

**Discours-clés**

**Aimé Césaire : « Se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. »** (17 décembre 1982)

*Le 17 décembre 1982, l'Assemblée nationale débat du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui prévoit l'institutionnalisation d'un jour férié dans chaque département d'outre-mer, afin de marquer l'anniversaire de l'abolition. Aimé Césaire, député de Martinique, rappelle l'œuvre de Victor Schoelcher en 1848.*

« [...] L'objet en est simple et est précisé dans l'exposé des motifs : il s'agit de célébrer l'événement qui s'est passé il y a cent trente-quatre ans lorsque la II<sup>e</sup> République décrétait, les 4 mars et 27 avril 1848, que nulle terre française ne pourrait plus porter d'esclaves.

À cet événement est lié le nom de celui qui l'a inspiré, proposé et presque imposé, Victor Schoelcher.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Que de fois n'avons-nous pas entendu cette question lorsque, au lendemain de son élection à la présidence de la République, François Mitterrand eut l'admirable pensée d'aller déposer une rose, la troisième, sur la tombe de l'abolitionniste.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Eh bien, Victor Schoelcher c'est, pour résumer en trois mots, un humaniste, un militant des droits de l'homme, un socialiste.

Quand je dis « un socialiste » entendons-nous bien. Le socialisme de Victor Schoelcher n'est pas une doctrine d'économie politique ; c'est avant tout une éthique. Les phrases clefs de son œuvre me paraissent être celles-ci : « Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole. La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle. Vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois. Un principe en socialisme, c'est le cerveau en physiologie, c'est l'axe en mécanisme. Sans principes respectés, il n'y a plus de société. »

Et je ne résiste pas à la tentation de le citer encore : « La liberté individuelle est antérieure à toutes les lois humaines : elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus saint des devoirs. »

C'est de phrases de ce genre qu'il faut partir, je crois, pour comprendre l'œuvre de Victor Schoelcher. Je veux dire qu'il faut admettre une fois pour toutes qu'à l'origine de son engagement militant il y a d'abord une postulation éthique et une exigence morale.

Aussi bien est-ce le même mouvement qui porte Victor Schoelcher vers les ouvriers de son pays, les ouvriers de son temps, victimes désignées d'un capitalisme sauvage, et vers les Noirs d'Afrique, rafflés par la traite, ou les Noirs des Antilles et d'Amérique, dont le travail et la sueur alimentèrent jadis ce que les marxistes appellent « l'accumulation primitive ».

Tout cela, aux yeux de Schoelcher, c'était le même combat : le combat pour la raison, le combat pour la justice, le combat pour les droits de l'homme.

[...] En conclusion, monsieur le secrétaire d'État, l'initiative du gouvernement de permettre pour tous la commémoration, dans des conditions de dignité, de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1848 est une excellente initiative. Elle permettra de rappeler la figure d'un homme qui fut l'un des premiers combattants de la cause des droits de l'homme. Elle permettra aux Antillais et aux Réunionnais de prendre une plus claire conscience de leur passé et d'être ainsi mieux à même de préparer leur avenir. Elle permettra à tous de se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)



**Christiane Taubira : « La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité. »** (18 février 1999)

*A l'occasion du débat de la proposition de loi tenant à reconnaître l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité qu'elle a déposée l'année précédente, pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, la députée de la Guyane Christiane Taubira prononce un discours dans lequel elle évoque devant l'Assemblée Nationale l'horreur de la traite et de l'esclavage, et les résistances auxquelles ils ont donné lieu.*

« [...] Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de plantation a été si florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

[...] Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puisions les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irrusion un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontrand Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme. »

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charrient beaucoup plus que ce qu'on leur confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.) ■



**Jacques Chirac : « Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition. » (10 mai 2006)**

*Le 10 mai 2006, au Jardin du Luxembourg, le président de la République Jacques Chirac préside la première cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, mise en place à la suite du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira »*

« [...] Ici même, au Sénat, le 10 mai 2001, à l'unanimité, la représentation nationale a solennellement qualifié la traite et l'esclavage de crime contre l'humanité. La France a ouvert la voie aux autres nations : mémoire et justice devaient être rendues à ces millions et ces millions de victimes anonymes de l'esclavage.

Aujourd'hui, 10 mai 2006, la France célèbre la première journée consacrée en métropole à la mémoire de la Traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

[...] Cette première journée à la mémoire de l'esclavage et de ses abolitions constitue une étape très importante pour notre pays. D'autant plus importante que, depuis toujours, l'Outre-Mer a partie liée avec la République et participe à la nature même de notre identité française. J'ai voulu que tous les pouvoirs publics se mobilisent à l'occasion de cette commémoration

ration, pour signifier la participation de la nation tout entière à cette prise de conscience empreinte de gravité et de fraternité.

Aujourd'hui auront lieu de très nombreuses manifestations publiques. Un hommage sera rendu aux grands hommes, inhumés au Panthéon, qui ont combattu l'esclavage : Toussaint Louverture, le commandant Delgrès, Victor Schoelcher. Dans les établissements scolaires, les enseignants organiseront un moment de réflexion et de recueillement dans leur classe. Les chaînes publiques de radio et de télévision proposeront une programmation spéciale. Chaque préfet organisera dans son département une cérémonie en souvenir de l'esclavage. Et le Gouvernement français est représenté à Gorée, au Sénégal, un des lieux de départ de la Traite, Gorée qui a vu tant de souffrances et tant de déchirements.

Mesdames et Messieurs,

Regarder tout notre passé en face, c'est une des clés de notre cohésion nationale. C'est une force supplémentaire pour notre avenir car c'est la marque de notre capacité à avancer, ensemble. Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition.

Nous sommes les héritiers de ces républicains. Nous pouvons être fiers de leur combat pour les droits de l'homme. Aujourd'hui encore, leur engagement nous oblige. Cette première commémoration n'est pas un aboutissement : c'est un début. C'est l'affirmation nécessaire d'une mémoire de l'esclavage partagée par tous les Français.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis par une identité majeure : l'amour de la France, la fierté de vivre ici, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République.

Le combat de la République pour l'égalité, l'unité, la fraternité, la liberté, c'est un combat plus que jamais actuel, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Pour que vive la République, il nous faut lutter sans relâche contre tout ce qui peut l'empoisonner. Les discriminations font perdre la foi républicaine à ceux qui en sont victimes. Les discriminations, le racisme, c'est la négation de tout ce que nous sommes, de tout ce qui nous avons construit, de tout ce qui nous fait vivre en tant que Nation.

Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l'ignorance, contre l'oubli. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de cette journée en mémoire de l'esclavage. » ■



**Nicolas Sarkozy : « De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. » (10 mai 2011)**

*Le 10 mai 2011, le président de la République Nicolas Sarkozy prononce au Jardin du Luxembourg un discours lors de la 6<sup>e</sup> journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.*

« [...] Schoelcher eut gain de cause. Les maîtres céderent. Les chaînes tombèrent. Ce grand honnête homme, comme disait Césaire, fit honneur à la France, à ce qu'elle aspirait à incarner aux yeux du monde depuis qu'elle avait proclamé que tous les hommes naissaient libres et égaux en droits.

On dira que beaucoup de temps avait été perdu, que l'Angleterre avait décrété l'abolition quinze ans plus tôt. Mais songeons que les États-Unis d'Amérique ne le firent que dix-sept ans plus tard, dix-sept longues années de souffrances supplémentaires. Songeons qu'il y aura des esclaves au Brésil jusqu'en 1888.

L'abolition commençait l'émancipation. Elle ne l'achevait pas. En théorie, l'égalité des droits fut solennellement reconnue. En pratique, la route vers l'égalité réelle était encore longue. En fait d'égalité, ce fut davantage celle des devoirs que celle des droits.

Vingt-trois mille Antillais et Guyanais, dix mille Réunionnais, allèrent se battre sur les champs de bataille de la Grande Guerre et des milliers d'entre eux y laissèrent leur vie. Vingt-cinq ans plus tard, leurs fils iront mourir en Italie, sur les plages de Provence, à Royan et dans la plaine d'Alsace.

Dans ces deux guerres, le sang des anciens esclaves se mêla à celui des tirailleurs africains, leurs frères par-delà les mers, par-delà les siècles, par-delà la douleur. Oui, l'égalité des devoirs et des sacrifices ! Mais, reconnaissions-le, l'égalité des droits se fit attendre - car le système colonial perpétuait l'injustice. Certes, la République prit en charge les meilleurs élèves. Elle leur donna des bourses. Elle les éleva. Elle fit avec des descendants d'esclaves, des agrégés, un gouverneur général, un grand poète, un président de Sénat.

Certes, il y eut Félix Éboué, dont le nom figure sur l'un des états civils que l'on m'a montrés tout à l'heure. Il y eut Monnerville. Il y eut Césaire et quelques autres. Mais tant d'autres continuèrent à porter sur leurs épaules une fatalité venue du fond des âges.

Il y avait eu 1848. Il y eut 1946, la fin du système colonial, la départementalisation. Elle était la promesse de l'égalité des droits économiques et sociaux. Nouvelle étape sur la voie d'une émancipation si ardemment déniée depuis si longtemps. Cette promesse tarda à être tenue. Ce fut encore une souffrance.

[...] Les descendants des esclaves n'ont jamais demandé des excuses. Ils ont demandé, ils demandent encore que l'on reconnaisse leur blessure. Ils n'ont pas demandé de réparation. Ils ont demandé de la compréhension et le respect de leur singularité, de leur identité meurtrie.

Ils n'ont pas demandé de droits particuliers. Ils n'ont pas exigé plus de droits que les autres au motif qu'ils avaient davantage souffert. Ils ont seulement demandé la liberté, l'égalité et la fraternité pleines et entières. Ils ont demandé que nous donnions à ces mots tout leur sens.

La liberté, la République la leur a donnée en 1848. L'égalité, la République la leur a promise en 1946. La fraternité, c'est ce que la France leur doit après des siècles d'oppression, d'exploitation et de misère et deux guerres à mourir côté-à-côte pour le même idéal. La liberté, c'est le Droit qui la garantit. L'égalité, c'est la raison qui l'exige. La fraternité, c'est le cœur qui l'appelle. Le Droit, la Raison et le Coeur, voilà par quoi nous pouvons donner un sens à un avenir commun.

De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. Si nous commémorons aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, ce n'est pas pour répéter indéfiniment le passé au point d'en devenir prisonnier, ce n'est pas pour mettre en concurrence les mémoires et les souffrances, ce n'est pas pour diviser, c'est pour comprendre, pour unir et pour construire. » ■



**François Hollande : « La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » (10 mai 2017)**

*Le 10 mai 2017, le président de la République François Hollande prononce le dernier discours public de son mandat, à l'occasion de la 12<sup>e</sup> journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. A cette occasion, il rappelle le chemin parcouru en trente ans pour faire entrer l'histoire de l'esclavage dans la mémoire nationale.*

« [...] Je voulais en cette journée non pas simplement rappeler l'Histoire – elle est connue – mais dire que longtemps elle a été enfouie, occultée, avec sans doute cette tentation de l'effacer. Il a fallu du temps et beaucoup de combats pour faire en sorte qu'enfin cette mémoire puisse être pleinement reconnue par la République.

Il y a d'abord eu la loi du 30 juin 1983 qui a institué jour férié la date de proclamation de l'abolition de 1848 dans chaque département d'Outre-mer. Car les populations de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion, de Mayotte, elles, n'avaient jamais oublié ce moment plein d'émotion et de ferveur où leurs ancêtres étaient devenus immédiatement des citoyens et des citoyennes français, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure lors de l'exposition présentée par le comité national.

En évoquant aujourd'hui cette loi de 1983, j'ai une pensée pour Henri Emmanuelli, disparu cette année, car il était le Secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'Outre-mer et il avait défendu ce projet devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale. En 1998, la République a célébré le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition par la voix de Lionel Jospin à Champagney. Champagney, ce village de Haute-Saône où je suis allé récemment et dont les habitants avaient demandé en 1789 dans leurs cahiers de doléances l'abolition de l'esclavage.

C'est aussi à ce moment que la société a fait réapparaître le souvenir du crime et des souffrances qu'il avait provoquées. Le 13 mars 1998, les écrivains, Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et le Prix Nobel, Wole Soyinka lancent à la Sorbonne une déclaration « nommant la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien, crimes contre l'humanité ».

Alors, le 23 mai 1998, des milliers – et même des dizaines de milliers – de descendants d'esclaves manifestèrent à Paris pour revendiquer cette reconnaissance. Ce mouvement s'est poursuivi, il a été consacré par la loi du 21 mai 2001, la loi TAUBIRA. La République a alors solennellement reconnu l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité.

Je salue Christiane Taubira à cet instant. Vous l'aviez fait sans la voir, car sa voix peut porter même quand elle ne dit rien.

La République avait reconnu l'esclavage, la traite comme un crime contre l'humanité, mais il y en a toujours qui s'en étonnent. Et pourtant, ce sont les historiens qui leur répondent, ils leur rappellent que dès 1794, le législateur qualifiait l'esclavage de « crime de lèse-humanité », comme s'il y avait déjà cette préfiguration de ce que fut ce crime et de sa reconnaissance bien plus tard.

Un crime jugé alors si grave à cette époque que le coupable était automatiquement privé de sa citoyenneté et même de sa nationalité, selon les lois adoptées par la République après l'abolition de 1848. On était sévère à cette époque. Ces lois ont été en vigueur pendant 100 ans. Et les archives montrent que les sanctions ont été effectivement appliquées, chaque fois que l'on mettait en cause le crime de lèse-humanité.

La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » ■



**Emmanuel Macron : « Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'Océan Indien. » (10 mai 2019)**

*Le 10 mai 2019, le président de la République prononce pour la première fois un discours lors de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions, dans lequel il évoque les instruments par lesquels la France transmet cette mémoire.*

« [...] Depuis 2006, le 10 mai est la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions. La loi l'a voulu, Jacques CHIRAC l'a fait, et c'est la première fois que je m'exprime devant vous à cette occasion. Je le fais car je mesure ce que l'esclavage, la traite, les abolitions et leurs héritages représentent dans

l'histoire de notre pays, dans notre culture, dans notre âme. Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'océan Indien.

La loi qui porte votre nom, chère Christiane Taubira, a reconnu la part tragique de cette histoire. Et grâce à vous, la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître avec autant d'honnêteté que la traite et l'esclavage constituent un crime contre l'humanité. Voilà ce

que la représentation a reconnu à l'unanimité il y a 18 ans, telle était la vérité et il fallait qu'elle fût dite.

Mais l'histoire a continué. Cet ordre injuste et barbare a été contesté. D'abord par les esclaves eux-mêmes qui n'ont jamais cessé de vouloir devenir libres, qui ont toujours résisté à leur servitude, que ce soit en se forgeant une culture et une spiritualité propre par laquelle ils affirmaient cette humanité qu'on leur niait, en prenant la fuite, les armes, la plume ; en se révoltant. Et partout en Europe, à travers tout le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle, des philanthropes et des intellectuels se sont aussi battus contre la traite et l'esclavage au nom de l'humanité.

Certains de ces résistants des colonies et de ces libéraux de l'hexagone reposent aujourd'hui au Panthéon où ils sont honorés parce que leur combat, cet engagement, ont fait d'eux de grands hommes l'abbé Grégoire, Condorcet, Toussaint-Louverture, Louis Delgrès, Victor Schoelcher. Ces combats jalonnent notre histoire, jalonnent l'histoire de la république, des révoltés de Saint-Domingue appelant les révolutionnaires de Paris à abolir l'esclavage en 1794 à Cyril Bissette, le Martiniquais luttant pour l'émancipation sous la monarchie de Juillet aux côtés de Lamartine et de Schoelcher.

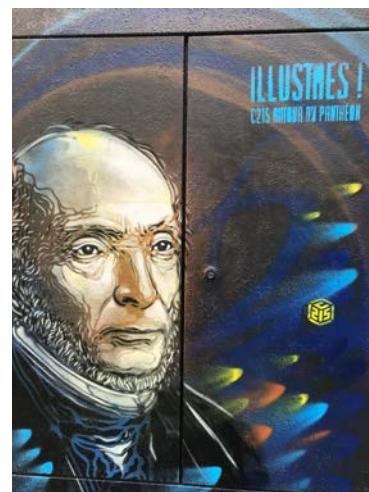
[...] 171 ans ont passé depuis l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mais les conséquences de ce passé sont là, toujours là, car son héritage aujourd'hui, c'est la géographie de la France contemporaine, son identité d'archipel mondial qui va de l'Europe aux Antilles, de la Guyane aux Mascareignes. C'est le français que l'on parle sur tous les continents avec sa richesse et sa variété. Ce sont aussi des idées nouvelles, des rencontres inattendues, des imaginaires inédits. La négritude d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, le syncrétisme de Jean-Michel Basquiat, la littérature puissante de Maryse Condé, c'est hier et aujourd'hui, là-bas comme ici, le métissage des cultures, la créolisation du monde – c'est tout cela la mémoire de l'esclavage. Et c'est tout cela qu'ont porté les militants, les artistes, les citoyens, les élus qui depuis les années 1990 se sont battus pour que cette mémoire soit mieux connue, mieux reconnue, mieux comprise, mieux partagée aussi. Je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Sans eux, [...] jamais la loi du 21 mai 2001 n'aurait été votée, jamais le 10 mai puis le 23 mai n'auraient été institués en journée nationale. Toutes et tous, ils nous ont rappelé cette histoire, non pas pour nous diviser ou nous opposer mais pour nous rappeler ce que nous sommes une nation de liberté, d'égalité, de fraternité, de diversité.



**Toussaint Louverture.**

C'est aussi pour cela que la mémoire de l'esclavage ne doit pas seulement être convoquée lors de ces 2 journées nationales et n'être évoquée que dans des discours annuels. Elle a besoin d'actes, de lieux, d'institutions, de travail.

Ce sont les engagements concrets que j'ai pris le 27 avril 2018 à l'occasion du 170<sup>e</sup> anniversaire de la signature par le gouvernement provisoire de la République du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. D'abord, érigé à Paris dans le jardin des Tuileries, un mémorial qui rende hommage aux victimes de l'esclavage.



**Victor Schoelcher.**

Ce monument sera situé au cœur de la géographie de cette histoire, entre l'ancienne demeure royale et impériale des Tuileries, là où la convention qui vota la première abolition tenait ses séances et l'Hôtel de la Marine, là où a été préparée la deuxième abolition. Cette partie de notre histoire enfin s'incarnera dans un lieu évident, significatif, solennel où nous pourrons nous rassembler pour l'évoquer.

[...] La Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera, elle, installée dans les tout prochains mois à l'Hôtel de la Marine. Je veux saluer le travail que vous avez accompli, cher Jean-Marc Ayrault, pour en préparer la création dans le prolongement des rapports d'Édouard Glissant et de Lionel Zinsou.

[...] Cette fondation sera un partenaire incontournable pour l'État et la société civile, pour les enseignants et pour les chercheurs, pour les collectivités territoriales et les institutions culturelles et patrimoniales, pour les artistes, pour les médias. Surtout, elle sera au service d'une grande ambition renforcer la cohésion nationale en transmettant l'histoire mondiale de la France, en célébrant les cultures qui en sont issues, en promouvant les valeurs républicaines d'émancipation, ici et dans le monde.

J'ai souhaité également que le musée qui dans notre pays est consacré à cette histoire et à la promotion des expressions culturelles qu'elle a suscitées, que ce musée soit renforcé dans son statut comme dans ses moyens, ce musée c'est le Mémorial ACTe de Point-à-Pitre en Guadeloupe. [...] Le Mémorial ACTe deviendra ainsi un interlocuteur capital pour les institutions homologues en Europe, dans la Caraïbe, l'Afrique et les deux Amériques. » ■



**Gabriel Attal : «Ainsi se levèrent tous les marrons, au nom de l'émancipation et de la liberté. Ainsi se levèrent tous les marrons, dont le combat résonne avec celui des Lumières et de la République.» (10 mai 2024)**

**Le 10 mai 2024, le Premier ministre Gabriel Attal, prononce à La Rochelle un discours à l'occasion de la 19<sup>e</sup> journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, sur le thème du Temps des Mémoires 2024 : les résistances à l'esclavage**

« [...] Mais de cette mémoire, gardons-nous bien de passer sous silence la force, le courage et le poids de ceux qui brisèrent eux-mêmes leurs fers, quitte à le payer de leur vie. Car ce sont d'abord et toujours, les esclaves eux-mêmes qui firent se lever le vent de la liberté.

Oui, en 1789, les droits de l'Homme et du Citoyen furent proclamés mais les esclaves oubliés. Et c'est bien le soulèvement de Saint-Domingue, mené par Toussaint Louverture en 1791, qui ouvrit la voie à la première abolition de l'esclavage. Oui, en 1848, l'on dit que c'est bien l'insurrection des esclaves de Saint-Pierre, en Martinique, qui a hâté le mouvement d'abolition lancé par une République qui n'avait que quelques mois.

Et je veux le dire : aussi longtemps qu'il y eut de l'esclavage, il y eut de la résistance. Une résistance qui prit mille formes, mille visages. La résistance par cet esprit de corps, qui naissait bien souvent dès la traversée de l'Atlantique et unissait pour toujours ceux qui avaient survécu ensemble à cette épreuve. La résistance par la perpétuation de la langue, de religions, de traditions. Une culture qui vit toujours, qui a pris ses racines dans la douleur de l'esclavage pour croître, plus puissante, plus rassembleuse, plus vivante que jamais aujourd'hui. La résistance, aussi, par la fuite. La courageuse fuite des marrons.

Car il fallait du courage pour échapper au joug de ceux qui se nommaient eux-mêmes des «maîtres». Du courage pour tenter de gagner quelques heures, quelques jours de liberté, au risque de subir la torture, les mutilations, la mort. Mais que vaut le risque de la mort, quand brille au loin, même faible, même fragile, la lueur de la liberté ? Voilà pourquoi, dans un acte de résistance suprême, des femmes et des hommes, poussés par le courage, pressés par l'oppression, parvinrent à s'évader. Certains furent capturés, d'autres réussirent à s'éloigner, se regrouper, à former des communautés.

Mais quels que soient leurs destins, pour tous, la vie avait changé. Comme l'écrivait Edouard Glissant : «Quand vous aviez marronné, il n'y avait pas à revenir là-dessus, quelque chose encore avait bougé en vous et autour de vous.» [...]

Je veux m'incliner sur la mémoire des marrons, qui brisèrent leurs chaînes et tinrent tête à leurs oppresseurs. [...]

Ainsi se levèrent les marrons de Saint-Domingue, formant l'armée de la liberté de Toussaint Louverture. Ainsi se levèrent les marrons de Martinique, de Guadeloupe et la fameuse communauté de Keller, probable rescapée du naufrage d'un navire de traite. Ainsi se levèrent les marrons de La Réunion, vivant une vie de rudesse et d'incertitude dans les cirques, entre cimes et ravins, dans les territoires les plus escarpés, les plus reculés. Ainsi se levèrent les marrons de Guyane, s'emparant de la forêt amazonienne et dont les descendants, les bushinengués, vivent encore aujourd'hui, et je salue la présence aujourd'hui de Gabriel Serville, Président de la Collectivité territoriale de Guyane.

Ainsi se levèrent tous les marrons, au nom de l'émancipation et de la liberté. Ainsi se levèrent tous les marrons, dont le combat résonne avec celui des Lumières et de la République. Les marrons, ce sont ces noms, ces grands chefs qui ont marqué l'histoire de la résistance à l'esclavage. Boni, Gabriel, Ignace, Fabulé, Anchaing et Heva, Makandal. Makandal, marron parmi les marrons, condamné à mort pour avoir résisté.

Aujourd'hui encore, l'héritage du marronnage demeure, dans les carnavales, dans la culture, dans les lieux de mémoire. Ils ont résisté. Ils ont fait souffler le vent de la Liberté. Nous ne devons jamais l'oublier. Tout comme nous ne devons jamais oublier que les visages de la résistance n'avaient pas que des traits masculins.

Je sais que beaucoup ici ont à cœur de faire connaître la réalité de l'engagement de ces femmes qui ont résisté à l'oppression des fers. Ce n'est que Justice. Car comme Cécile Fatiman faisant jurer aux marrons de Saint-Domingue de vivre libre ou de mourir, ou comme Solitude menant le combat aux côtés de Delgrès en Guadeloupe, les femmes furent au front. Les femmes furent aux avant-postes pour résister, pour combattre, pour lutter.

En ce 10 mai, c'est aussi cet esprit de résistance que je veux saluer. Cet esprit de résistance qui nous impressionne et nous rend humbles à la fois. Cet esprit de résistance qui doit nous inspirer et qu'il faut perpétuer.» [...]

## Quelques citations

### Textes d'époque (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle)

« Ce n'est plus une nation aveuglée par l'ignorance et qui trambloie à l'aspect des plus légers châtiments, ses souffrances l'ont éclairée et l'ont déterminé à verser jusqu'au dernier goutte de son sang, plutôt de supporter d'avantage le joug honteux de l'esclavage, joug affreux, blâmé par les lois, par l'humanité, par la nature entière, par la divinité et par notre bon roi Louis XVI. »

Lettre des esclaves de Martinique  
à M. de Vioménil, St Pierre 29 août 1789

« Peuples Français, le grand jour est arrivé. Le talisman de la féodalité est enfin brisé. La liberté, l'égalité règnent sur notre hémisphère. Toutes nos peines sont terminées. Le précieux Décret rendu par nos législateurs nous met égaux à tous les autres hommes. Nous sommes réunis par les liens de la fraternité. Nos chaînes sont brisées pour ne jamais les reprendre. »

Discours de la citoyenne Lucidor F. Corbin, Créole, Républicaine, prononcé par elle-même au Temple de la Raison, l'an 2<sup>e</sup> de la Liberté (1794)

### PROCLAMATION DE LOUIS DELGRÈS, LE 10 MAI 1802

Le 6 mai 1802, le général Richépanche débarque en Guadeloupe, envoyé par Bonaparte rétablir l'ordre dans la colonie. L'officier métis de Martinique Louis Delgrès le soupçonne de venir rétablir l'esclavage, aboli depuis 1794. Le 10 mai 1802, il publie une déclaration rédigée avec Monnereau, un Martiniquais blanc sous ses ordres. Imprégnée des idéaux de la Révolution, cette proclamation est l'un des grands textes en français du combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Mais les rebelles sont réprimés. Delgrès se suicide avec ses hommes, et Monnereau est exécuté. Tandis que, sur place, Richépanche réinstaure de fait la servitude, le 16 juillet 1802, Bonaparte signe un arrêté qui rétablit officiellement l'esclavage en Guadeloupe.

### À l'univers entier

### Le dernier cri de l'innocence et du désespoir

C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des lumières et de la philosophie qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée de lever la voix vers la postérité, pour lui faire connaître lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Victime de quelques individus altérés de sang, qui ont osé tromper le gouvernement français, une foule de citoyens, toujours fidèles à la patrie, se voit enveloppée dans une proscription méditée par l'auteur de tous ses maux. Le général Richépanche, dont nous ne savons pas l'étendue des pouvoirs, puisqu'il ne s'annonce que comme général d'armée, ne nous a encore fait connaître son arrivée que par une proclamation dont les expressions sont si bien mesurées, que, lors même qu'il promet protection, il pourrait nous donner la mort, sans s'écartez des termes dont il se sert. À ce style, nous avons reconnu l'influence du contre-amiral Lacrosse, qui nous a juré une haine éternelle... Oui, nous aimons à croire que le général Richépanche, lui aussi, a été trompé par cet homme perfide, qui sait employer également les poignards et la calomnie.

Quels sont les coups d'autorité dont on nous menace ? Veut-on diriger contre nous les baïonnettes de ces braves militaires, dont nous aimions à calculer le moment de l'arrivée, et qui naguère ne les dirigeaient que contre les ennemis de la République ? Ah ! Plutôt, si nous en croyons les coups d'autorité déjà frappés au Port-de-la-Liberté, le système d'une mort lente dans les cachots continue à être suivi. Eh bien ! Nous choisissons de mourir plus promptement.

Osions le dire, les maximes de la tyrannie les plus atroces sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave, et tout nous annonce que, dans

le siècle de la philosophie, il existe des hommes malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage.

Et vous, Premier consul de la république, vous guerrier philosophe de qui nous attendions la justice qui nous était due, pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer notre éloignement du foyer d'où partent les conceptions sublimes que vous nous avez si souvent fait admirer ! Ah ! sans doute un jour vous connaîtrez notre innocence, mais il ne sera plus temps et des pervers auront déjà profité des calomnies qu'ils ont prodiguées contre nous pour consommer notre ruine.

Citoyens de la Guadeloupe, vous dont la différence de l'épiderme est un titre suffisant pour ne point craindre les vengeances dont on nous menace - à moins qu'on veuille vous faire le crime de n'avoir pas dirigé vos armes contre nous -, vous avez entendu les motifs qui ont excité notre indignation. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle de la justice et de l'humanité : nous ne la souillerons pas par l'ombre même du crime. Oui, nous sommes résolus à nous tenir sur une juste défensive ; mais nous ne deviendrons jamais les agresseurs. Pour vous, restez dans vos foyers ; ne craignez rien de notre part. Nous vous jurons solennellement de respecter vos femmes, vos enfants, vos propriétés, et d'employer tous nos moyens à les faire respecter par tous. Et toi, postérité ! accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.

Le Commandement  
de la Basse-Terre  
Louis Delgrès

« Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables ! »

Abbé Grégoire

« Nous sommes Noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est cette loi qui dit que l'homme noir doit appartenir et être une propriété de l'homme blanc ? (...) Placés sur terre comme vous, étant tous enfants d'un même père, créés sur une même image, nous sommes donc vos égaux en droits naturels... (...) »

Voilà, Messieurs, la demande des hommes qui sont vos semblables et voilà leur dernière résolution et qu'ils sont résolus de vivre libres ou mourir. »

Biassou, Jean-François et Belair,  
chefs des insurgés Nègres de Saint-Domingue,  
*Avis à la souveraineté du peuple, 1792*  
(Saint-Domingue, Antilles)

### La Marseillaise Noire

Debout ! C'est l'heure solennelle !  
Où sur le vieux monde écroulé  
Le despotisme qui chancelle  
Vient couronner la Liberté,  
La discorde reprend sa pomme,  
  
La raison humaine grandit ;  
C'est l'intelligence et l'esprit  
Et non plus la peau qui fait l'homme.  
Debout ! L'heure est venue, à chaque travailleur  
Le pain qu'il a gagné, qu'importe sa couleur.  
  
Plus d'ombre! partout la lumière,  
C'est l'Évangile qui paraît ;  
Le Blanc dit au Noir: mon frère,  
À jamais Caïn disparaît

Texte écrit par Camille Naudin  
le 17 juin 1867 à La Nouvelle Orléans,  
à chanter sur l'air de « La Marseillaise »

« Tous les esclaves, d'une voix unanime, ne font qu'un cri (...), pour réclamer une liberté qu'ils ont justement gagnée par un siècle de souffrances et de servitude ignominieuse. »

Lettre adressée à Vioménil,  
gouverneur de la Martinique,  
par le nègre libre Alexis Casimir,  
1789 (Martinique, Antilles)

« La liberté individuelle est antérieure à toutes les autres lois humaines ; elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus noble des devoirs »

Victor Schoelcher

« Nous, Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil que Nation Française voyé dans pays-ci pour mettre l'ordre et la tranquillité tout-par-tout.

Toute monde vini dans monde pour io rétés libes & égal entre io : a vlà, citoyens, vérité qui sorti en France. Li temps pour que io publié li dans toute pays la République Français, pour toute monde conné (...) »

Toute nègues & milates, qui zescslaves encore, nous déclaré io toute libe. Io gagné même droit que toute les autes citoyens Français (...). » “Nous Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil de la République, délégué aux îles Françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : voilà, citoyens, l'évangile de la France ; il est plus que temps qu'il soit proclamé dans tous les départements de la République (...).

Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l'esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français (...). »

Léger-Félicité Sonthonax,  
Déclaration du 23 août 1793,  
Le Cap Français (Saint-Domingue, Antilles)

« Un commerce d'hommes ! Grand Dieu !  
Et la nature ne frémît pas ? S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ? »

Olympe de Gouges,  
*Réflexions sur les hommes nègres, 1788 (France)*

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Egalité, Fraternité. ...»

« Art 1. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elle. »

Gouvernement provisoire de la République française,  
Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848 (France)

### ■ Textes contemporains (20<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)

« Rendez-les moi mes poupees noires  
que je joue avec elles  
les jeux naïfs de mon instinct  
resté à l'ombre de ses lois  
recouvrés mon courage  
mon audace  
redevenu moi-même  
nouveau moi-même

de ce que Hier j'étais  
hier  
sans complexité  
hier  
quand est venue l'heure du déracinement [...] »

Léon-Gontran Damas,  
« Limbé » (*in Pigments*, 1937)

« Nègre colporteur de révolte  
tu connais les chemins du monde  
depuis que tu fus vendu en Guinée  
une lumière chavirée t'appelle  
une pirogue livide  
échouée dans la suie d'un ciel de faubourg  
Cheminées d'usines  
palmistes décapités d'un feuillage de fumée  
délivrent une signature véhémente »

Jacques Roumain,  
*Bois d'ébène, Haïti 1945*

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Déclaration Universelle  
des Droits de l'Homme, Article 4,  
Nations Unies, 10 décembre 1948

« Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères.

Il ne faut pas essayer de fixer l'homme puisque son destin est d'être lâché.

La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes. Je suis mon propre fondement.

Et c'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de ma liberté. (...)

Moi l'homme de couleur je ne veux qu'une chose :

Que jamais l'instrument ne domine l'homme. Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. »

Frantz Fanon,  
*Peau noire, masques blancs, 1952*

« Si à un moment la question s'est posée pour moi d'être effectivement solidaire d'un passé déterminé, c'est dans la mesure où je me suis engagé envers moi-même et envers mon prochain à combattre de toute mon existence, de toute ma force pour que jamais il n'y ait sur terre, de peuples asservis. »

Frantz Fanon,  
*Peau noire, masques blancs, 1952*

### demain

« à quand demain mon peuple  
la déroute mercenaire  
finie la fête  
mais la rougeur de l'est au cœur de balisier  
peuple de mauvais sommeil rompu  
peuple d'abîmes remontés  
peuple de cauchemar dompté  
peuple nocturne amant des fureurs du tonnerre  
demain plus haut plus doux plus large  
et la houle torrentielle des terres  
à la charue salubre de l'orage »

Aimé Césaire,  
*« Hors des jours étrangers », in Ferments, 1960*

« In ! zot té i kri. Yaho, gli !  
Epi klak sabouk desi nout do  
Epi ronf zirman dan nout zorèy.  
Tan la nou té bèf  
Banna  
Le pli malfondé  
Té i sèr laryaz dan la monté  
Té i done la rou dan la désant  
Te asir dési le zouk  
Tan la nou té bèf »

« Banna Hue! Ils criaient ! Et claquaient les fouets sur notre dos.  
Et ronflaient des jurons dans nos oreilles.  
En ce temps nous étions les bœufs de ces gens-là.  
Les plus cruels serraient le frein dans la montée,  
Poussaient à la roue dans la descente  
S'asseyaient sur le joug.  
En ce temps nous étions les bœufs  
De ces gens-là. »

Axel Gauvin,  
*Bèf Banna, 1983 (La Réunion)*

« Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. »

Aimé Césaire,  
*Discours sur le colonialisme, 1950*

« J'habite une blessure sacrée, j'habite des ancêtres imaginaires/ j'habite un vouloir obscur / j'habite un long silence / j'habite une soif irrémédiable / j'habite un voyage de mille ans / j'habite une guerre de trois cents ans... »

Almé Césaire,  
*Moi laminaire, 1984*

« C'est dire que la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité. Mais la Négritude n'est (...) ni un pathétisme ni un dolorisme. La Négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit. Elle est sursaut, et sursaut de dignité. Elle est refus, je veux dire refus de l'oppression. Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité. »

Aimé Césaire,  
*Le discours sur la Négritude, 1987*

« (...) tanbou sila a  
se dife nan chan kann  
tanbou sila  
se tanbou revolisyon  
se tanbou  
libète »

« (...) ce tambour  
c'est le feu dans les champs de cannes  
ce tambour  
c'est le tambour de la révolution  
le tambour  
de la liberté »

Paul Laraque,  
*« Tanbou libète », in Tambou, 1994 (Haïti)*

« Woulo, bravo pou tou séla ki doubout dwèt kon pikyèt  
E ki kenbyé rèd o mato douvan woufèt tijé a lesklavaj.  
Woulo, bravo pou Ignas é pou Delgrès.  
Woulo, bravo pou Ignas é pou Jan-Lui  
Pas zot pa jan ba résistans-la masko. »

« Woulo, bravo pour tous ceux qui ont résisté,  
sont restés debout, droits comme un i,  
raides comme un piquet, vigilants devant l'esclavage.  
Woulo, bravo pour Ignace et pour Delgrès,  
Woulo, bravo pour Ignace et Jean-Louis  
Parce qu'ils n'ont jamais évité la résistance. »

**Maryse Romanos,**  
*Met a Manyyok a Lagwadloup, 1998*  
(Guadeloupe)

« Nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les dessein, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariemin. (Applaudissements sur tous les bancs.) »

**Christiane Taubira,**  
*Discours à l'Assemblée Nationale,  
« La traite et l'esclavage sont un crime  
contre l'humanité », 18 février 1999*

« La mémoire est innombrable mais partagée, l'oubli est une arme sans grâce. »

**Edouard Glissant,**  
*Une nouvelle région du monde, 2006*

« Vous ne pouvez pas haïr un peuple ou une communauté qui ont cessé de vous haïr, vous ne pouvez pas aimer vraiment un peuple ou une communauté qui vous haïssent encore, ou qui vous méprisent sourdement. C'est qu'en matière de relations entre communautés, l'oubli est une manière particulière et unilatérale d'établir des rapports avec les autres, mais que la mémoire, qui est non pas une médication de l'oubli mais à la lettre son éclat et son ouverture, ne peut être que commune à tous. L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre, parce qu'il n'y a pas d'une vertu de compassion ni de charité, mais d'une lucidité nouvelle dans un processus de la Relation. Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble. »

**Edouard Glissant,**  
*Une nouvelle région du monde, 2006*

« Nous, descendants de ceux qui ont souffert l'esclavage, nous héritons de ce qu'ils ont accompli, leurs patience et leurs ténacités, l'humilité avec laquelle ils ont maintenu la mémoire du Pays d'Avant, et quand ils l'eurent égarée, la ténacité avec laquelle ils ont soutenu

leur rapport nouveau avec la terre nouvelle, soit dans les îles, soit sur les continents, dans la plantation ou le bourg ou la ville, et nous avons hérité leurs œuvres. (...) »

Oui, cet esclavage monstrueux et insaisissable a été plus que positif, mais du fait exclusif de ceux qui l'ont enduré, et contre l'opposition obstinée de ceux qui en ont bénéficié. »

**Edouard Glissant,**  
*Mémoires des esclavages, 2007*

« Et je sens dans la moelle de mes os déposées les voix et les larmes, hâ ! déposé le sang De quatre cents années, quatre cents millions d'yeux deux cents millions de coeurs deux cents millions de bouches, deux cents millions de morts Inutiles. »

**Léopold Sedar Senghor, Elégie pour Martin Luther King, 1977 (Sénégal)**

« La grandeur d'un pays ne relève pas d'abord, dans ce contexte nouveau, de sa puissance économique ou de ses capacités à se défendre, qui ne sont pas à négliger ou à mal considérer, ni de son pouvoir d'attaquer les autres, qui est hâssable, mais de son aptitude et de son audace à proposer le dépassement et l'ouverture d'une nouvelle route planétaire, la Route des solidarités du monde. Elle est plus difficile à baliser que les anciennes Routes de la soie, ou du sel, ou des épices, ou même de l'esclave.

Entrons-y pourtant, sans naïveté ni scepticisme. »

**Edouard Glissant,**  
*Mémoires des esclavages, 2007*

« Dans le monde total qui nous est aujourd'hui imposé, la poétique du partage, de la différence consentie, de la solidarité des devenirs naturels et culturels (...) dans les diverses situations du monde, nous incline vers un rassemblement des mémoires, une convergence des générosités, une impétuosité de la connaissance, dont nous avons tous besoin, individus et communautés, d'où que nous soyons. Conjoindre les mémoires, les libérer les unes par les autres, c'est ouvrir les chemins de la Relation mondiale. »

**Edouard Glissant,**  
*Tous les jours de mai...  
Manifeste pour l'abolition de tous les esclavages, 2008*

« De tous ces noms, de toutes ces vies, ce sont les oubliés qui m'importent davantage, ces hommes, ces femmes que les bateaux ont volés de l'autre côté de l'océan, qu'ils ont jetés sur les plages, abandonnés sur les marches glissantes des docks, puis à la brûlure du soleil et à la morsure du fouet. Je ne suis pas né dans ce pays, je n'y ai pas grandi, je n'en connais presque rien, et pourtant je sens en moi le poids de son histoire, la force de sa vie, une sorte de fardeau que je porte sur mon dos partout où je vais. »

**Jean-Marie Le Clézio,**  
*Alma, 2017*



2 place de la Concorde - 75008 Paris  
[www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org)



#### Crédits

Couverture : Statue « Les Marrons de la liberté » de Lobie Cognac, Cayenne en Guyane. © FME

p. 8 : © FME

p. 10 : Commémoration du 23 mai 2024 à St Denis © FME / Commémoration du 10 mai à Trélazé © Ville de Trélazé

p. 13 : Commémoration du 10 mai 2021

© Ville de Lorient

p. 15 : © DR

p. 24 : © FME

p. 29 : © FME/ C215

#### Direction de publication :

**Aïssata Seck,**  
directrice de la FME

#### Contact :

01 86 70 80 87  
[citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)

Concept graphique  
et mise en page  
Syrinx Communication